

LES ENFANTS DU CHÂTEAU DE LA HILLE (1941-1945) : UNE TRAGEDIE HUMANITAIRE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

**DOCUMENTS ET ANALYSES PRESENTES PAR
LA CROIX-ROUGE SUISSE A L'OCCASION DE
L'INAUGURATION DU MUSEE DE MONTEGUT-
PLANTAUREL (ARIEGE), LE 23 JUIN 2007**

*Dossier réalisé par Philippe Bender, historien, Service de la
Communication, Croix-Rouge suisse, 2007*

Le contexte

La Seconde Guerre mondiale causa la mort de plus de 50 millions de militaires et de civils. Le génocide contre les Juifs, la « Shoah », entraîna la mort de plus de 5 millions de personnes, selon l'historien Raul Hilberg. Dès la prise du pouvoir par Hitler et les nazis, en 1933, les Juifs allemands tentèrent de se réfugier à l'étranger. La conquête de la Belgique et de la France en mai-juin 1940 par les armées allemandes poussa les Juifs réfugiés à l'exil dans le Sud de la France, dans la zone dite libre du Gouvernement de Vichy.

Ainsi, une centaine d'enfants allemands, orphelins, venus de Belgique, arrivèrent à Seyre, en été 1940, puis au château de la Hille, en Ariège, dès le printemps 1941. Ils furent pris en charge par le Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse. L'infirmière suisse Rösli Näf (1911-1996) dirigea la colonie de La Hille durant les années terribles 1941 et 1942.

La problématique

Le Secours aux enfants regroupait une vingtaine d'organisations privées, sous la houlette de la Croix-Rouge suisse, avec pour mission de porter aide et réconfort aux « enfants, victimes innocentes de la guerre ». Il déploya son action dans une trentaine de pays. Son engagement en France revêtit des formes diverses : soutien alimentaire, livraison de médicaments, gestion de colonies, services sanitaires dans les camps d'internements, évacuations de populations, etc.

Le Secours aux enfants organisa aussi l'accueil en Suisse, de 1940 à 1949, de plus de 180'000 enfants, pour des séjours de réhabilitation de trois mois. Enfants de France (67'000), du Benelux (16'000), d'Allemagne (23'000), d'Autriche (27'000), d'Italie (5'500) et de Hongrie (5'300).

Une tâche toutefois sur cette œuvre remarquable : le refus des enfants juifs, la Croix-Rouge cédant aux injonctions racistes du Régime de Vichy et aux exigences de la « Realpolitik » du Gouvernement suisse.

La tragédie des Enfants du Château de La Hille illustre les difficultés et les limites de l'action humanitaire menée dans une guerre idéologique, où la barbarie ne recula ni devant les bornes du droit humanitaire ni devant les appels à la pitié humaine.

Lieu de mémoire

Le château de La Hille se situe dans le département de l'Ariège, à 18 de km de Foix, et à 65 m de Toulouse, sur le territoire de la commune de Montégut-Plantaurel.

Le Musée des Enfants de La Hille est installé dans le bâtiment de la Bibliothèque municipale.

Email : mairie.montegut-plantareul@wanadoo.fr

Mairie, tél. : 0033 561 05 35 83

Inauguration du Musée des Enfants du Château de la Hille, Commune de Montégut-Plantareul, Département de l'Ariège, samedi, le 23 juin 2007

Allocution de M. Philippe Bender, représentant de la Croix-Rouge suisse

Qu'est ce qui nous rassemble, ici, ce jour, venus de près ou de loin? Le souvenir des heures sombres et la joie de l'espérance. Le sentiment aigu du lien puissant qui unit les hommes, le passé et le présent.

Montégut-Plantareul, le Château de la Hille. Lieu de souffrance, d'espoir. Lieu de mémoire, de réflexion. Terre des hommes !

Monsieur le Maire,

Monsieur le Vice-président du Conseil Général,

Monsieur le Délégué régional de la Croix-Rouge française,

Cher Sébastian Steiger,

Enfants du Château de la Hille,

Permettez-moi de vous apporter les salutations les plus cordiales du Président de la Croix-Rouge suisse, le professeur René Rhinow, et de son Directeur, M. Daniel Biedermann.

Croix-Rouge suisse, qui fut, dès 1942, l'institution responsable du Secours aux enfants.

Ma présence à cette cérémonie tient en trois mots: solidarité, repentance, espérance.

Acte de solidarité

avec les Enfants du Château de la Hille, au destin tragique. Enfants qui ont survécu et enfants qui sont morts. Il est bon qu'un profond travail de mémoire, constitutif d'identité, sur ce temps d'abjection, de violence se fasse en ce lieu. Que l'on perpétue le souvenir, non pour ressasser les haines mais pour les prévenir et les guérir. Pour rappeler les noms de ceux qui périrent, des enfants victimes innocentes de la guerre. Pour éveiller la conscience morale des individus. Certes, la mémoire est partielle et partiale. Elle est utile et nécessaire. Mais elle n'est pas tout. Le travail de l'histoire parfait sa démarche initiale. Car l'histoire situe les événements dans leur contexte ; elle pèse, évalue, montre l'importance des faits, indique leur poids réel. Même si elle varie selon les historiens et les époques, l'histoire s'applique à distinguer, à classer, à fixer des repères, à poser des questions. Elle ne livre pas de leçons toutes faites, elle éclaire, donne du sens. Car le devenir des hommes n'a rien de mécanique et ne se reproduit pas à l'infini.

En France, longtemps le passé ne voulut pas passer. Mais l'apport d'historiens, français et étrangers, fit sauter le verrou de l'ignorance et de la manipulation. Citons Robert Paxton, Julian Jackson, Denis Peschanski, Henry Rousso, Anne Grynberg, Renée Posnanski, Serge Klarsfeld, Philippe Burrin, etc.

En Allemagne, le processus de « Vergangenheitsbewältigung » a mobilisé les intelligences civiques les plus élevées.

En Italie, les contributions de Renzo De Felice, Norberto Bobbio, et Enzo Traverso ont ouvert à la réflexion des voies sûres.

En Suisse, les historiens Edgar Bonjour, André Lasserre, Jean-Claude Favez, et la Commission Bergier ont revisité une histoire nationale, qui faisait la part belle aux mythes, dans un climat de polémique, puis d'apaisement.

La Croix-Rouge n'a pas échappé à ce mouvement. Le CICR a lancé une vaste enquête sur son action durant la Seconde Guerre mondiale. L'ouvrage « *Une mission impossible* » du Professeur Jean-Claude Favez, contient les premiers fruits de cet examen interne.

La Croix-Rouge suisse, de son côté, a organisé un Colloque, à Genève, en 1998, pour rassembler les témoignages et progresser dans la connaissance de son passé. En 1995 déjà, lors du cinquantième anniversaire de la fin du conflit mondial, elle avait fait acte de repentance, rendant ainsi un premier hommage aux collaboratrices et collaborateurs du Secours aux enfants injustement sanctionnés. Elle prolonge sa démarche, en participant, de manière active, à la construction du Mémorial de Rivesaltes, à la réhabilitation de la Maternité suisse d'Elne, aux divers projets liés au camp de Gurs, aux colonies du Chambon-sur-Lignon, et de la Savoie.

Lors de la conférence de presse du 8 mai 1995, le président Karl Kennel avait déclaré, je reprends le communiqué de l'Agence de presse suisse :

«ATS Croix-Rouge suisse: autocritique

Se souvenir, rendre hommage et se remettre en question. Tels ont été les mots-clés de l'allocution du président de la Croix-Rouge suisse (CRS) hier à Berne lors de la journée annuelle de l'organisation humanitaire. La CRS a aussi lancé sa campagne de mai, placée cette année sous le signe de la tolérance.

En ce jour anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, Karl Kennel, président de la CRS, s'est interrogé sur le rôle joué par l'organisation humanitaire pendant les hostilités. A l'instar de la Confédération, la CRS a reconnu qu'elle aurait pu agir différemment. Le contexte politique de l'époque peut expliquer son comportement, mais ne l'excuse pas, a ajouté le secrétaire général de l'association, Hubert Bucher.

La question de l'engagement humanitaire en général a été abordée. Il ne suffit pas de porter un regard critique sur le passé, car ce serait se comporter de manière cynique par rapport au présent, a indiqué M. Kennel. Il faut rester critique et agir conformément à sa conscience, hier comme aujourd'hui. Et de rappeler que le silence peut être coupable.

Pour le président de la CRS, cette journée a aussi été l'occasion de se souvenir des victimes de la Seconde Guerre et de rendre hommage et de remercier les "héros de l'ombre" qui ont réussi d'une manière ou d'autre à épargner des vies. Et de citer l'exemple d'une déléguée Croix-Rouge travaillant en France pour le Secours aux enfants.

SDA

Rotes Kreuz übt Selbstkritik

Unangenehme Fragen zu seinem Verhalten im Zweiten Weltkrieg muss sich auch das Schweizerische Rote Kreuz (SRK) stellen. Bereits 1942 wurde in der Presse kritisiert, dass das SRK jüdische Kinder bei der Kinderaktion benachteiligt habe. "Haben wir für jüdische Mitmenschen, die klar erkennbar grosser Gefahr ausgesetzt waren, wirklich alles Menschenmögliche getan?" fragte gestern SRK-Präsident Karl Kennel. Die Rotkreuz-Führung hätte mit einer offeneren und offensiveren Haltung die Bundesbehörden zu einer grosszügigeren Haltung bewegen können, ist Kennel überzeugt. Die Gewissensfrage stelle sich aber immer, auch in der aktuellen Situation: Wer Kritik nur nach rückwärts übe, sei zynisch gegenüber der Gegenwart. Statt Resignation sei Offenheit für die aktuelle Not gefragt, auch wenn Hilfe oft nur ein Tropfen auf den heissen Stein sei. Unter dem Motto "Toleranz öffnet" hat das SRK seine diesjährige Kampagne lanciert."

Acte de repentance.

Il faut parler maintenant de Rösli Näf, de Sébastien Steiger, de Maurice Dubois et de son épouse Elen, des personnes engagées sur le terrain, dans l'action humanitaire, en France et en Europe durant la Seconde Guerre mondiale. Des difficultés de leurs tâches, des ambiguïtés de leurs activités, notamment dans les camps d'internement et de concentration.

Il convient de célébrer *les Justes*, qui risquent leur vie pour sauver celle d'autrui. Qui comprennent vite, naturellement, qu'un Etat qui se limite à la légalité formelle, n'est pas un authentique Etat de droit, basée sur la justice. Qu'une institution humanitaire, qui néglige, même un instant, les valeurs pérennes qui la fondent, pour opérer, pour durer, renie sa vocation, sa raison d'être.

Les Justes de l'Humanitaire, comme les héros, anonymes ou connus, de la Résistance ont incarné la dignité de l'Homme. L'immense majorité des *Justes* furent des hommes et des femmes ordinaires. Des anonymes, que rien ne prédestinait à faire l'histoire, mais dont la guerre, événement extraordinaire qui bouleverse les existences, révéla les puissantes ressources intérieures. Un trait les caractérise: le primat donné à la conscience et la volonté

d'agir selon un idéal ou une foi. Tous, dans l'Europe de l'Holocauste, ils formèrent une « chaîne humaine de solidarité et de courage. » (Jacques Chirac)

Une quarantaine de Suisses ont reçu cette récompense.

Modèles de vie, ils nous interpellent. Justes parmi les Nations ? Individus contre les Pouvoirs ? Conscience au-dessus de la raison d'Etat ? Infime minorité, *les Justes* posent une question centrale: pourquoi des institutions, aussi éminentes que les Eglises et la Croix-Rouge, par exemple, ont-elles, un moment, failli à leur mission, sacrifiant leurs principes et leurs traditions? *Les Justes* prouvent, par leurs actes, que l'on pouvait échapper à la barbarie, qui salit tout, en se hissant vers l'idéal de la vie droite, et que, malgré les apparences, l'humanité demeure le cours normal de l'histoire. Non, l'homme n'est pas un loup pour l'homme ! C'est pourquoi, leur histoire est « *une très vieille histoire que l'on racontait déjà dans l'Antiquité. C'est celle des hommes et des femmes qui placent, s'il le faut au-dessus des lois de la Cité, les exigences de l'amour des hommes et de la vie.* » (Jean-Claude Favez)

Acte d'espérance

Oui, dans le malheur même, il faut garder l'espoir et sans cesse nourrir l'espérance. La conscience humaine est là, qui veille, qui pousse à l'action, à la solidarité, à la charité, à la fraternité. Charité sur les champs de bataille, *Inter arma Caritas*, telle est la devise du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. Et les champs de bataille sont les guerres, les famines, les exils, les génocides, les violences, les oppressions. Fraternité des hommes. Terre des hommes. Le Château de la Hille appartient au patrimoine spirituel du monde, car il témoigne de la nature de l'homme. Du puissant mouvement qui nous porte en avant, vers le haut, à créer, au milieu de toutes les embûches, la Terre commune de l'espérance et de la dignité.

Pour conclure, je vous lirai ces quelques phrases écrites par Maurice Dubois, en octobre 1988 :« *Je vois dans mon rêve la lune, là-haut qui, dans la nuit, éclairait des toits, des murs, des fils de fer barbelés. Et même dans votre sommeil, vous étiez avec ces angoissés qui souvent avaient peur du lendemain. Pour eux, il n'y avait pas de lendemains heureux. On peut écrire beaucoup là-dessus. Non. Pour vous, c'était la vie. C'était votre vie; c'était la communion dans la détresse. Dans ce coin de pays de la « Douce France », où l'on aurait voulu ne pas avoir peur. La peur faisait partie de l'atmosphère. Dans les baraques, on respirait la peur...Mais le rêve continue. Il y a des lendemains tristes, des réveils angoissés de pères et de mères; ils savaient que cela pouvait arriver, et cela arrivait inexorablement. Subitement la police est là, avec l'officier avec sa liste, et il lit des noms. Seuls ceux qui ont assisté à cela peuvent aujourd'hui le dire. Elsie n'avait peut-être pas peur pour son équipe d'internés choisis pour l'aider dans son travail. Il était convenu qu'elle pouvait la garder à son service. Manolita n'en faisait pas partie, mais on lui avait mis un tablier blanc à Croix-Rouge, en remplacement d'un membre de l'équipe. Dans ce silence de mort où surgissaient les noms des condamnés, il y avait celui de Manolita, avec son tablier blanc. L'officier, étonné, à Elsie : Elle est à vous ? Elle est déjà alignée avec les autres. Réponse ? Quelle réponse donner ? Elsie, tu n'as pas à demander l'avis de ta conscience. Tu Es la conscience. Oui, elle est à moi, Manolita. Il faut la sauver. Elsie a sa vérité. Elle lui obéit. Mais il y a la loi, et c'est aussi Elsie. Subitement, dans un moment où on n'a pas le temps de réfléchir, deux courants se heurtent. Mais la conscience a gagné contre la loi.*

Dans des circonstances analogues, mais toujours différentes, dans ce monde abject de la police de Vichy, une conscience travaille. Elsie(Ruth), c'est aussi Elsbeth(Kasser), Friedel(Bohny-Reiter), Gusti(Bohny), Rösli(Näf), Emmi(Ott), - j'ajoute Sebastian Steiger-, et combien d'autres, jusque dans nos maisons d'enfants, comme la Hille, au Chambon-sur-Lignon, où le Juif est pris en chasse. Tous les travailleurs de la Croix-Rouge-Secours aux enfants sont seuls autorisés à écrire tout cela. Il faudrait le faire le feront-ils ? Les souvenirs sont douloureux. Mais après presque un demi-siècle passé, ne reste-t-il pas le souvenir d'un

travail accompli. Plus ! L'assurance d'avoir marché sur le chemin de la justice, dans la vérité. Il y a la ferveur de la foi. »
Je vous remercie de votre attention.

En complément de cette allocution, nous publions ci-dessous une série de textes relatifs aux Enfants du Château de La Hille, tirés d'un ouvrage en voie de publication, intitulé „**Le Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse pendant la Seconde Guerre mondiale, en particulier son action en faveur de la France Analyses et critiques; Documents et témoignages**“. Cet ouvrage renferme notamment les Actes d'un Colloque organisé par la Croix-Rouge suisse, en 1998, au Musée international de la Croix-Rouge, à Genève.

Document 1

La Colonie du Château de la Hille

"Mes expériences à la Colonie d'Enfants de «La Hille» (Ariège), 1941 – 1943"

Rapport, rédigé en 1989, à Glaris. de l'ancienne directrice, Mlle Rösli Näf, lu par Mme Hortense Desax-Martinez, ancienne réfugiée espagnole

Brève introduction de M. Richard Gilg, délégué régional du Secours aux enfants, Toulouse

Mesdames, Messieurs, Madame Rösli Naef, qui était la directrice de La Hille a rédigé un rapport sur son activité. Ne se sentant plus en mesure de parler ici, nous avons cherché quelqu'un qui connaissait aussi la colonie de la Hille. Madame Desax Martinez a accepté de nous lire le rapport de Mme Naef. Mme Desax est la fille de notre célèbre Carlos Martinez Carreira, le chef comptable à Toulouse. M. Carreira est venu en 1939 avec sa femme, sa belle-soeur et ses trois enfants à Toulouse et il a travaillé pendant sept ans pour la Croix-Rouge suisse. Madame Desax s'est mariée plus tard avec le frère d'une autre collaboratrice de la Croix-Rouge suisse, une Grisonne qui habite depuis très longtemps à Zurich et avec qui j'ai toujours des contacts.

« Rodolfo Olgiati, qui cherchait des collaborateurs pour le Secours Suisse aux Enfants dans la zone non occupée de la France, m'envoya, au début de mai 1941 à Toulouse, où je devais me

présenter à Maurice et Eleonor Dubois. Dès le passage de la frontière je remarquai à quel point la France avait déjà été changée par la guerre. Tous les trains étaient plus que combles.

Au bureau de Toulouse, on m'expliqua le travail qui m'attendait, ce qui me fit voir de plus en plus clairement la gravité de la guerre. Des faits, qu'en Suisse nous pressentions seulement, devenaient réalité.

Je fus chargée de me rendre au village de Seyre – sur la ligne Toulouse – Carcassonne où une centaine de réfugiés juifs – la plupart des enfants – étaient abrités depuis mai 1940 dans les conditions les plus précaires. Les Dubois, lors d'une visite, avaient constaté l'état lamentable de ce lieu.

On me reçut poliment, mais avec une certaine crainte. Je fus tout de suite frappée par l'étonnante discipline de tant d'enfants de cet âge, et pourtant les conditions d'habitation étaient effroyablement défectueuses, surtout en hiver. Beaucoup d'enfants présentaient des blessures, surtout aux jambes. Effets du gel, ou d'une nourriture insuffisante? Celle-ci consistait jusqu'alors exclusivement en maïs cuit à l'eau. La graisse et les albumines manquaient.

Chaque goutte d'eau devait être pompée une fontaine assez éloignée. Il était impossible de se procurer du savon ou tout autre produit de nettoyage. En raison des pous – ou du danger d'en attraper – garçons et filles avaient tous les cheveux courts.

Avant de m'endormir, je parcourus encore en pensée ce que j'avais vu et éprouvé. Je fus envahie de crainte et de doutes, me demandant si je serais à la hauteur de ma tâche à venir.

Dès avant mon arrivée à Seyre les Dubois avaient trouvé une demeure plus appropriée. C'était, dans le département de l'Ariège, un château à moitié en ruines et inhabité depuis des années, nommé «La Hille». Avant notre déménagement, on avait pu, avec l'aide de réfugiés de la guerre d'Espagne et celle des plus grands «enfants» de Seyre (dont l'âge allait de 3 à 17 ans), faire de La Hille un home d'enfants simple, mais très habitable.

Les «grands» montrèrent avec fierté aux «moyens» et aux «petits» le résultat de leurs efforts, avec l'aide d'artisans espagnols, pour rendre «La Hille» habitable. Maintenant, chacun avait son propre lit, muni d'assez de couvertures pour n'avoir plus à craindre un nouvel hiver froid. Le château avait une belle grande salle à manger et, à côté, une cuisine qui offrait la possibilité de préparer un repas pour une centaine de personnes. ... Mais le plus important serait que les marmites puissent être remplies. ... Derrière la cuisine, des robinets où l'on pouvait se laver et, à côté, une buanderie pour la lessive hebdomadaire. En été, on pouvait se baigner dans l'Alèze et y rincer le linge. On installa un vestiaire primitif, afin que chaque enfant ait une petite place pour ses affaires. A l'occasion, nous recevions des vêtements de Suisse, ceux que les enfants avaient étant très insuffisants. Au début, l'occupation principale des grands consistait à nous procurer du bois des forêts voisines, seule ressource pour la cuisine et le chauffage. – Puis vinrent les nettoyages, la préparation des repas et éventuellement les raccommodages.

Aussitôt qu'il fut paré aux besoins quotidiens, s'éveilla le désir d'organiser une école. Il existe bien dans la loi française, le droit et le devoir pour les enfants de fréquenter une école, mais la petite école du village n'avait que deux maîtres, dont l'un était en captivité en Allemagne. Les «grands» proposèrent que l'un d'eux fonctionne comme «maître» pour les «moyens», et ce n'est que plus tard que ces derniers purent fréquenter l'école du village. Mais les «grands»

aussi avaient faim d'apprendre. A Toulouse, on eut connaissance de ce besoin, et bientôt nous reçûmes une grande et très précieuse aide en la personne de Eugène Lyrer. Il pouvait enseigner le français et l'anglais, et il entreprit de donner le dimanche matin des cours hautement appréciés.

Le zèle des «grands» pour l'étude était gigantesque. Nous reçûmes deux machines à écrire pour apprendre la dactylographie, et les élèves apprirent aussi la sténographie; on se procura deux gros dictionnaires français, que je dus attacher à une chaînette, en un endroit accessible à tous, tant ils étaient appréciés. Pour la joie de tous, on put même avoir un piano et un accordoir; il faut dire que nous avions parmi les «grands» deux artistes déjà avancés; l'un pianiste, et l'autre, qui était parvenu à sauver son violon à travers ses pérégrinations, et qui s'exerçait plusieurs heures chaque jour. Les dimanches, il y avait des concerts lors desquels je remarquais toujours avec étonnement combien, malgré la présence des «petits», l'écoute était intense: on aurait pu entendre tomber une épingle.

Sur la proposition des enfants, on joua aussi du théâtre, en invitant des habitants du village. Le prix d'entrée était un oeuf, ou quelque autre chose comestible. Dans une petite chambre où j'avais aménagé mon bureau était restée une petite bibliothèque qui poussa nos comédiens à se risquer à des pièces françaises classiques.

Si je me demande quelles furent, au fond, nos difficultés dans la période de mai 1941 à fin août 1942, je suis presque tentée de répondre que nous n'en avons aucune, sauf la faim dont souffraient les «grands» et que nous ne pouvions jamais apaiser.

Les plus grands suivaient la situation politique à la radio beaucoup mieux que moi. De plus, des bruits circulaient au sujet de déportations à partir des camps de la zone non encore occupée, vers le Nord et l'Est. Lorsque je les rassurais, leur disant que nous étions sous la protection de la Croix-Rouge, mes paroles ne résonnaient pas à leurs oreilles comme aussi dignes de foi qu'à moi-même. Nous ne savions pas qu'un danger mortel les guettait, qu'une action policière se préparait, qui devait débiter le 27 août 1942. Tous les réfugiés juifs qui vivaient en zone non occupée, soit légalement comme nos enfants de La Hille, sot cachés où que cela soit, furent tirés de leur sommeil et transportés en camps de concentration. ...

C'était une chaude nuit d'été. Il ne faisait pas encore tout à fait clair lorsque je fus réveillée par des coups frappés à ma porte. C'était Jean, tremblant de peur qui eut peine à articuler: «Mademoiselle Näf, il y a deux hommes en uniforme devant la porte d'entrée et sur la route, il y a deux bus». A mon tour effrayée, j'allai tout de suite à l'entrée et seulevai la poutre qui barrait la porte. Je demandai aux policiers pourquoi ils étaient là, et reçus une réponse évasive et mensongère. Lorsque je les invitai à entrer, en raison du vent qui soufflait fort ils refusèrent. Je me hâtai de m'habiller. A peine sortie de ma chambre – le tableau s'est pour toujours imprimé en moi, – je vis le large escalier qui conduisait aux chambres d'en haut plein à craquer d'une quarantaine d'hommes en uniformes et armés. Avant que, saisie de peur et de surprise, je pus dire un mot, un homme, qui portait quelque chose comme un uniforme d'officier, me tendit un papier disant que tous ceux qui habitaient ici, et dont les noms figuraient sur la liste étaient arrêtés et devaient descendre dans le cours. Tout d'abord, je regardai fixement cet homme, puis m'écriai, plutôt que je lui dis: «Comment pouvez-vous oser arrêter des enfants qui sont dans un home protégé par la Croix-Rouge suisse?» La réponse fut un haussement d'épaules, non sans me regarder dans les yeux, puis ces mots toujours répétés en situation de guerre: «J'en ai l'ordre!».

Les enfants n'avaient le droit d'emporter que ce qu'ils pouvaient tenir dans leurs mains. Je me sentais complètement abattue, envahie de honte, de colère et d'indignation. Comme nous n'avions pas le téléphone à la maison, je chargeai une Espagnole, dont le mari était un de nos précieux aides, d'informer le bureau de Toulouse dès l'ouverture de la poste.

Sans doute plus rapidement et plus facilement que la police ne l'avait escompté, le nombre et les noms de la quarantaine de gens arrêtés et rassemblés dans la cour se trouvèrent conformes à la liste. Tout s'était passé sans cris ni pleurs, à l'exception de moi-même. Je ne pouvais pas comprendre: la pensée que les «grands», et tous nos aides juifs allaient être emmenés comme des criminels était insupportable.

Puis ce fut la marche vers les bus qui attendaient, le passage devant les voisins des fermes alentour, qui pleuraient. Eux non plus ne pouvaient supporter que de leurs compatriotes aident à cette arrestation des enfants de La Hille. Pendant ce trajet jusqu'aux bus, alternaient en moi une fureur sans limites avec un sentiment d'impuissance que j'avais aussi vu dans des familles voisines dont les hommes étaient tombés à la guerre ou étaient en captivité. Quand les moteurs furent mis en marche, je demandai à un officier de me dire où les enfants seraient emmenés. «Non», répondit-il, «j'ai reçu l'ordre sévère de ne pas le dire».

A quel point les «moyens» et les «petits» furent courageux, je ne peux l'oublier. Pour me consoler, Toni, dont la grande soeur avait été emmenée, prit ma main et me dit que l'on m'aiderait pour le travail! Toulouse nous envoya aussi de l'aide.

J'étais résolue à apprendre, de la part des autorités de Foix, où les bus s'en étaient allés. Le matin de bonne heure (Foix est à 20 kilomètres de La Hille), je frappai à leur porte. J'étais habituée à ce que l'on reçoive mes demandes aimablement. Mais je rencontrai une attitude étrange et de refus.

«Ils ont été emmenés au Camp de Concentration du Vernet, avec 300 à 400 autres réfugiés. Pour combien de temps, nous n'en savons rien; durant cette action, le camp est absolument fermé, personne ne peut entrer, ni sortir». J'étais un peu soulagée de savoir du moins où se trouvaient les enfants.

La nuit suivante, de retour à La Hille, je dormis peu, me débattant avec la décision d'oser tenter de rejoindre les «grands». Il y avait environ 25 kilomètres jusqu'au Vernet. J'avais un vieux vélo en mauvais état, et le pris pour partir, dès qu'il fit clair. Bientôt, le vieux vélo fut hors d'état de servir, et je le laissai au bord de la route. Un char de laitier matinal me prit un bout de chemin, puis je marchai longtemps. Près de Pamiers, je pus persuader – en lui donnant un peu d'argent – le propriétaire d'un garage de me conduire au Camp de Vernet.

Ce que je décris dans ce qui suit frôle parfois l'in vraisemblable, au point que je ne puis que dire: chaque mot est vrai!

En peu de temps, j'arrivai avec l'auto à l'entrée du camp, gardée par deux policiers armés. Je vis que c'était des noirs des Colonies françaises.

Le chauffeur profita de leur étonnement et de leur irrésolution pour entrer un peu dans le camp, et il fit demi-tour dès que j'eus sauté de la voiture. J'eus deux à trois minutes pour regarder autour de moi. À l'intérieur du camp aussi, des barbelés et toujours encore des barbelés. Et, derrière, des formes grises, courbées, aux allures de vieillards. Aussitôt, je fus entourée d'hommes en uniforme. Qui peut se représenter mon étonnement, lorsque j'entendis

une voix discrète, mais pour moi bien audible, dire, en dialecte suisse allemand: «Vous êtes Mademoiselle Näf?. Faites tout ce qui est possible, pour que vos enfants soient libérés». – Puis, à haute voix, en français et sur un ton de commandement: c'était une grave faute de m'avoir laissé entrer. Il informerait tout de suite le commandant, qui déciderait ce qui allait m'advenir.

Celui-ci arriva bientôt, me salua poliment, regretta la faute commise par les gardiens. A cause des règlements renforcés en ces jours, il était obligé de me retenir moi aussi, tant que cette «action» durerait. Je le remerciai, et eus même de la peine à ne pas trop montrer ma joie d'être auprès des enfants qui avaient été arrêtés. (Bien des années plus tard seulement, j'en vins à des réflexions réalistes et me demandai ce qui me serait arrivé si ce Français avait été un fanatique nazi – car il en existait aussi).

A côté des scènes dures, par trop dures, inoubliables, que je vécus les jours suivants, mais surtout le jour de la déportation, je fus l'objet de bienveillance et d'aide de la part du personnel. Je ne portais pas l'uniforme de la Croix-Rouge, mais tous savaient que «mes» enfants avaient été sous la protection de la Croix-Rouge.

On fit pour moi plus que je n'aurais osé espérer. Je reçus un logis, et un papier qui me permettait d'accéder sans difficulté au secteur où se trouvaient les prisonniers du 27 août. Je pouvais aussi téléphoner librement.

Beaucoup de réfugiés que je ne connaissais pas, tous choqués et déprimés, voulaient me parler. Le seul fait que quelqu'un ait pu entrer dans ce camp fermé leur donnait une lueur d'espoir. Je pus informer mes enfants, que Monsieur Dubois, très apprécié à cause de ses visites à La Hille, s'était immédiatement rendu à Vichy, et entreprenait tout pour obtenir des autorités leur libération. Madame Dubois, qu'ils connaissaient également bien, s'était rendue dans le même but à Berne.

Mais le jour de la déportation arriva. Tard, la veille, je fus appelée chez le commandant. Il m'informa que le départ des juifs était prévu pour le lendemain matin, et aurait lieu. Il me demanda de n'en rien dire encore aux enfants, afin de laisser encore dormir cette nuit ceux qui devaient partir. A la dernière minute, grâce aux efforts de Monsieur Dubois, tous ceux de La Hille furent libérés. Même quelques personnes inconnues, qui m'avaient demandé d'appeler tel ou tel numéro de téléphoner pour donner de leurs nouvelles, ne durent pas partir. Combien j'étais reconnaissante!

Le jour pointait à peine, quand tous furent réveillés. Un officier prit le commandement avec une brutalité incroyable. Ceux que l'on chassait étaient de tous âges. Tous les appelés devaient se présenter immédiatement, et étaient parqués dans des camions qui les emportaient vers la petite gare du Vernet, visible du camp, et, là, chargés dans des wagons à bestiaux ... Il y eut des scènes qui aujourd'hui encore m'empêchent de dormir, lorsque je vis comment des personnes faibles et âgées, ou des mères avec leurs enfants, étaient chassées.

Les jours précédents, des bruits avaient couru selon lesquels les parents qui avaient de petits enfants pourraient, s'ils le voulaient –me les donner en garde. Je vois toujours encore devant moi cette mère qui voulait me donner ses deux jumeaux d'environ deux ans et qu'il malgré cela fut brutalement tirée en arrière et forcée, avec ses deux enfants, de monter dans le camion. Désespérée, elle cria à l'officier brutal: «Que voulez-vous faire de nous?» Ma plume répugne à écrire sa réponse, mais c'est la vérité, il a crié à cette malheureuse mère: «Peut-être des saucisses».

A peine le dernier camion était-il parti, que le commandant du camp me chargea d'aller à la gare afin, dit-il, de satisfaire d'éventuelles demandes. C'était dur, j'étais complètement brisée intérieurement, cependant, je ne pouvais pas dire non.

Comme on me l'avait demandé, j'allei de long du quai, d'un wagon à l'autre. Tous ces wagons étaient complètement fermés et verrouillés. Je reçus des commissions pour la Suisse, à faire plus tard. Il y avait des adresses, des papiers-valeur, des diamants, et des souvenirs. – Avant que le train, auquel on avait encore accroché quelques wagons de voyageurs, se mit en marche, un des policiers furieux, cracha à terre, et s'écria: «Non, je ne participerai plus à une telle cochonnerie». J'appris plus tard que trois de ces policiers avaient perdu leur emploi.

Pendant que le train passait lentement à côté de nous, un homme cria, par une fente du wagon à bestiaux: «Vous devez raconter en Suisse ce qu'on fait ici à des hommes qui ont combattu pour la France. Vive la Suisse. A bas la France!»

Au camp, ceux de La Hille m'attendaient pour regagner la liberté. Il y avait vingt-cinq kilomètres à parcourir, mais nous n'eûmes pas besoin de les faire entièrement à pied.

Le boulanger, qui nous livrait une fois par semaine notre pain rationné, fit spontanément, et tout rayonnant, des allers et retours. Au château, on avait, en signe de bienvenue, préparé une table de fête.

Bientôt la routine quotidienne revint, mais mon sentiment de sécurité était ébranlé. Je rassemblai les papiers nécessaires pour me rendre à Berne et me présenter au bureau de la Croix-Rouge suisse. J'arrivais avec la demande instante d'accueillir en Suisse tous les enfants des colonies. Bien que l'on connût les événements de La Hille et du Vernet, je ne trouvai aucune compréhension pour ma proposition. On me fit bien plutôt des reproches de ce que je montrais si peu de confiance, malgré l'heureuse libération du Vernet. Je vis qu'à Berne, malgré les nombreuses informations, on ne se représentait nullement le sérieux de la situation et que l'on ne pouvait, ou ne voulait pas, se représenter la réalité.

En novembre 1942, immédiatement après le débarquement américain en Afrique du Nord, les troupes allemandes envahirent le Sud de la France.

Dès lors, nous n'écoutâmes plus la radio sans avoir posté des gardes dans tous les coins alentour du château. Pour tous les juifs et les réfugiés politiques, l'occupation était un coup dur. Ils sentaient nettement le filet se resserrer autour d'eux. Chez nous, c'était surtout le cas des «grands» maintenant devenus de deux ans plus âgés.

Avec Jean tout d'abord commencèrent pour nous de nouveaux temps difficiles. Jean qui, avant Noël, une nuit, après sans doute de longues et dures réflexions, prit lui-même en mains son sauvetage.

Je les aidais encore au besoin avec un peu d'argent de poche. Bien que Lucien et Norbert aient réussi à atteindre l'Espagne, la plupart voulaient tenter de fuir en Suisse. Par les parrainages, ils y avaient déjà une adresse. De plus, Renée Fahrny, qui avait déjà fait passer la frontière à plusieurs personnes, offrait son aide.

Dès lors, nous vécumes tous une grande anxiété: qu'arriverait-il, si un groupe se faisant prendre? J'appris quels dangers l'illégalité entraîne et maudis mon inexpérience. De toutes

façons, je devais porter moi-même la responsabilité de ma faute. A Toulouse, on ne devait rien savoir. Mais qu'arriverait-il si la police apprenait quelque chose? Pouvait-on compter que nos écoliers se tairaient vraiment? Comment pourrais-je mettre le château en quarantaine pendant la durée du voyage du groupe? Si étrange que cela paraisse, nous n'avions jusque là jamais eu besoin d'un médecin. Sans savoir clairement comment j'allais m'exprimer, je me trouvai dans le cabinet du médecin le plus voisin et de nouveau j'eus de la chance! Après que je lui eus dit qui j'étais, le médecin vit aussitôt que je craignais de lui formuler ma demande. En un éclair il saisit la situation, me tranquillisa, et me promit de déclarer à l'école et à la police, une épidémie de scarlatine à La Hille. Cela nous dispensait d'avoir des visiteurs de Toulouse, qui avaient déjà été invités pour les fêtes de Noël!

Ceux qui avaient décidé de s'enfuir avaient eux-mêmes choisi la période de Noël. Mais nous ignorions tous que précisément à ce moment, en Suisse, on surveillait mieux la frontière, et que même on l'avait fermée. Des gens qui étaient arrivés à atteindre le sol suisse avaient été en partie refoulés, ce qui pour beaucoup signifiait une mort certaine. Un téléphone de la frontière fit l'effet d'une bombe. Ce que l'on redoutait était arrivé. Le groupe de Walter et Inge étaient tombés aux mains des Allemands avant d'atteindre la frontière. Sans avoir mes papiers de circulation tout-à-fait en ordre, je pris le train le jour même, et voyageai toute la nuit jusqu'à Annemasse et St-Cergues. Dix fugitifs avaient réussi à atteindre la Suisse, et maintenant ce malheur! Je pus, sans être remarquée, frapper à la porte de notre home pour enfants de St-Cergues, où Renée me tira énergiquement à l'intérieur, avec ces mots: «Tu n'aurais pas dû venir, nous attendons les Allemands d'un instant à l'autre». J'appris alors que Renée comme à l'ordinaire, avait quitté le groupe au milieu de la nuit, en lui disant de marcher tant de mètres dans une certaine direction. Mais Inge était revenue encore avant l'aube, pour vite l'informer que le groupe avait soudain entendu un bruit suspect. Après un long moment d'attente silencieuse, Walter avait chuchoté qu'il avancerait très prudemment et que, si tout était tranquille, il reviendrait les chercher. Mais Walter n'était pas revenu, et elle-même avait été tout à coup arrêtée par des Allemands, et conduite au poste allemand. Pour les Allemands, il avait été facile d'obtenir les aveux des plus jeunes, épuisés et pris d'une terreur mortelle. Ainsi les Allemands connaissaient La Hille, et mon nom.

Comment aurais-je pu n'être pas profondément triste, ne pas me sentir honteuse et pleine de rage lorsque j'entendis que Inge, après avoir réussi une deuxième tentative de passer la frontière, avait été arrêtée par les Suisses; «par chance», ils l'avaient remise à la police française. Renée avait raison, je ne devais pas rester plus longtemps et devais me douter qu'à La Hille, surtout parmi les «grands» qui n'avaient pas encore pris la fuite, la panique avait éclaté. Je gagnai Annemasse sans encombre et attendis sur le quai de la gare plein de monde un train en direction de Toulouse. Soudain, un mouvement se produisit dans la foule, et je vis Walter détenu entre deux policiers français. Il paraissait leur demander quelque chose avec insistance, et être encouragé par des femmes qui se trouvaient là par hasard. Lorsqu'ils furent tout près de moi.

Walter parvint à me dire en allemand: «J'ai dit à la police d'où je viens, et que j'avais volé l'argent qu'ils ont trouvé sur moi. Ne pleurez pas, Mademoiselle Näf, je vais simplement être mis dans une prison française, et, comme je n'ai pas encore 18 ans, ils me renverront à La Hille»,

Plusieurs heures plus tard, ma collaboratrice, Mademoiselle Tännler, à La Hille, me rapporta ce qui, entre-temps, s'y était passé.

Peu de temps après, je reçus par l'intermédiaire de Toulouse, une invitation à me présenter à la légation de Suisse à Vichy. Monsieur et Madame Dubois m'y accompagnèrent. Lorsque je fus interrogée par le Ministre Stucki, je me sentis comme un pauvre pécheur. En termes vifs, il condamna ma conduite, par laquelle j'avais mis en danger la grande activité de Secours de la Croix-Rouge suisse en France. Toutes ses paroles et les miennes furent notées par deux sténographes, puis je fus congédiée, et retournai à ma chambre d'hôtel.

Bien qu'heureuse de me retrouver dans la rue, j'étais en fureur, et comprenais de moins en moins ce monde de la guerre.

Après des heures passées dans ma chambre d'hôtel à réfléchir à ma situation stupide, mais plus encore à la condition toujours encore dangereuse des enfants, on frappa à ma porte. Un employé de la légation suisse m'apportait une invitation à me présenter encore une fois à la légation. J'étais d'autant plus étonnée, que ce n'était plus les heures de bureau. Mon état d'esprit, encore chargé des événements de la matinée, subit presque un choc quand le Ministre Stucki m'invita aimablement à entrer dans son bureau. Son attitude était toute différente de celle du matin. Il avait bien mieux compris la situation des enfants que je n'avais pu le pressentir le matin, et ce fut un vrai baume à mon désespoir et à mes incertitudes lorsqu'il me dit qu'il était heureux qu'il existe aussi des Suissesses comme moi. Comme un oncle bienveillant, il me demanda en conclusion si j'avais besoin d'argent. Il existait un fonds, occasionnellement alimenté par des industriels, et destiné à des buts utiles. Je dus honnêtement reconnaître que mes dépenses nécessaires étaient couvertes par la Délégation de Toulouse. «Alors, prenez ceci», dit-il, en ouvrant une armoire dans laquelle je vis à mon étonnement une grande quantité de chocolat suisse. ... Il m'en donna autant que j'en pouvais porter. Par le premier train, nous repartîmes, les Dubois et moi, vers le Sud, retrouver nos problèmes.

Alors que, le 23 février 1943, je revenais de Foix, où j'avais fait des achats, Eugen Lyrer, l'instituteur, ainsi que deux «grands» vinrent à ma rencontre. Je vis aussitôt, à leurs visages, qu'un nouveau malheur était arrivé. La police avait emmené Monsieur Schlesinger, Walter Strauss, Fritz Wertheimer, Charles Blumenfeld, Bertrand Eklan, Emil Dortort et les avait conduits immédiatement au Camp de Gurs. En dépit des promesses de Vichy et de Berne, ils furent aussitôt déportés. »

Rösli Näf, Glaris, août 1989

Document 2

La réaction de la CRS-SAE à Berne et des autorités suisses aux événements de «La Hille» en été 1942 et janvier 1943

Aux yeux des collaboratrices et collaborateurs du Secours aux Enfants en France, la direction de la Croix-Rouge en Suisse et les autorités suisses en général ont réagi avec une prudence exagérée. En particulier, ces collaborateurs ne pouvaient pas comprendre que les instances concernées n'aient pas – après l'arrestation des enfants en août 1942 – tout entrepris pour faire venir en Suisse, et par là mettre en sécurité, au moins les enfants juifs qui vivaient sous la protection de la CRS-SAE.

Nous trouvons un tableau impressionnant de cette attitude de la Croix-Rouge suisse et du département politique à Berne dans un travail de licence d'Esther Schärer, présenté en octobre 1986 à la Faculté des Lettres, de l'Université de Genève. Son titre:

«La Croix-Rouge suisse – Secours aux Enfants en France – 1942 – 45. Sa formation, son activité, ses relations avec le Gouvernement suisse, son rôle».

Il est d'autre part réjouissant de lire comment le Ministre Stucki s'est exprimé dans sa lettre du 13 janvier 1943 au médecin-chef de la Croix-Rouge suisse au sujet des événements de fin décembre 1942.

«Bien que les décisions de la Commission de travail (notamment en ce qui concerne Madame Hommel) me paraissent à moi personnellement aller fort loin – depuis la rédaction de mon rapport, je n'ai pas reçu la moindre remarque ni de la part des Français ni du côté allemand. J'ai naturellement informé Monsieur Dubois de vos conclusions en le priant de les exécuter.»

Monsieur Dubois a fait part dans une lettre du 18.2.1943 au médecin-chef de la Croix-Rouge de sa profonde déception concernant la sévère décision de Berne, il y signalait les énormes difficultés que présentaient le remplacement immédiat de Mademoiselle Näf comme directrice de La Hille, où vivaient principalement des enfants juifs et des enfants espagnols réfugiés. Et pourtant, les décisions avaient été prises. Madame Hommel démissionna sans retard, Mademoiselle Näf décida de rentrer le plus tôt possible en Suisse, ce qu'elle fit le 6 mai 1943. Quant à Mademoiselle Fahnry, un autre poste lui fut trouvé.

Richard Gilg, septembre 1994

Document 3

Raison d'Etat et exigences d'humanité. L'affaire Rösli Naef et l'éclipse de la raison humanitaire,

**Intervention de M. Stéphane Gillioz, philosophe, collaborateur de la Croix-
Rouge suisse, lors du Colloque de 1998**

« Remarque préliminaire

Ceci n'est pas un discours d'éthique théorique, ni de philosophie politique, mais une démonstration pratique, un exposé de la manière dont on peut parler de morale, de devoir et de justice à partir d'un épisode douloureux de l'histoire de l'Europe et de la CRS en particulier.

La réflexion que je vous propose est donc éminemment pratique. Elle repose sur des faits historiques avérés, dramatiques, souvent occultés, souvent exploités, mais qui n'ont toutefois pas fait à ce jour l'objet d'une analyse philosophique rigoureuse. Au-delà des faits, des caractères en présence et des antagonismes marqués, le rôle du philosophe est de clarifier le débat, de proposer des lectures, des interprétations raisonnables, sans jamais juger mais toujours en questionnant, en émettant des hypothèses, ne serait-ce que pour aménager un espace de discussion aussi exempt de préjugés que possible.

Il s'agit donc, à partir des faits qui nous sont donnés, de définir certaines notions-clé, de clarifier certaines situations moralement chargées, d'expliquer enfin, autant que faire se peut, les enjeux éthiques qu'implique la situation qu'ont connu la CRS et certains de ses collaborateurs du Secours aux Enfants durant la Dernière guerre.

Ces événements sont en effet en quelque sorte un cas idéal-typique où l'on retrouve tous les ingrédients qui suscitent la réflexion et le débat sur la philosophie pratique, c'est-à-dire la politique et l'éthique. Ces ingrédients sont l'opposition des devoirs, le

conflit de conscience, la désobéissance civile, l'affirmation du primat du politique sur l'éthique, la sanction et l'exclusion.

Mais bien qu'il s'agisse ici de rester le plus pratique, le plus proche possible des circonstances réelles, il convient tout de même de définir ces deux horizons conceptuels que touche la problématique dont il est question aujourd'hui, à savoir la politique ou l'Etat, et l'éthique.

Premier rappel: qu'est-ce que l'Etat ?

En tant qu'entité politique et organisationnelle, l'Etat se constitue naturellement (selon les théories naturalistes) ou artificiellement (selon les contractualistes) afin de garantir aux individus qui le composent les conditions nécessaires à la satisfaction de leurs besoins, dont le premier est la survie. Car, bien que sociables par nature (ou raisonnables), les être humains ne le sont toutefois pas suffisamment pour rendre inutile que chacun se protège du risque d'être agressé ou tué par ses congénères. Une collectivité politique constitue donc une force destinée à assurer la conservation des individus qui s'y trouvent et ces derniers lui doivent allégeance et fidélité. En ce sens, avec toutes ses structures institutionnelles et juridiques, l'Etat représente une inertie nécessaire qui lui permet de résister aux chocs que constituent les événements contingents de l'histoire, les changements constants qui ébranlent les individus, les transformations techniques, les crises économiques et les troubles sociaux.

L'Etat se présente donc comme une entité monolithique dont la caractéristique la plus fondamentale est la volonté inébranlable de se perpétuer, voire même de grandir au détriment des autres Etats.

Nous avons donc là un concurrent sérieux à cet autre domaine de la philosophie pratique qu'est l'éthique.

Second rappel: qu'est-ce que l'éthique?

Nous ne nous poserons pas la question de savoir ce que signifie agir moralement, mais nous avançons résolument l'hypothèse suivante: tous les être humains (ou presque) ont une „personnalité morale“. Par „personnalité morale“, on n'entend pas qu'ils sont „moralement bons“, puisque le terme „moral“ est opposé ici à „amoral“. Le

propre d'une personne morale réside dans la faculté qu'elle a d'être potentiellement réceptive à des injonctions d'ordre moral.

Depuis les temps anciens, philosophes et moralistes ont en effet émis l'idée que la conduite éthique est acceptée d'une manière universelle. La "**règle d'or**" attribuée à **Moïse** et que **Jésus** reprend nous enjoint d'aller au-delà de nos intérêts personnels et nous dit: "*aime ton prochain comme toi-même*". En d'autres termes, les intérêts d'autrui ont le même poids que les nôtres.

Les **Stoïciens**¹ pensaient que l'éthique dérive d'une loi naturelle universelle, **Kant**² a développé cette idée dans sa formule célèbre: "*Agis seulement selon une maxime dont tu puisses en même temps vouloir qu'elle devienne une loi universelle.*" La théorie kantienne a elle-même été modifiée et développée par **R.M. Hare**³, qui considère que la possibilité de prendre une forme universelle est un trait logique propre aux jugements moraux.

Les philosophes britanniques du 18e siècle⁴ (**Hutcheson**, **Hume** et **Adam Smith**) faisaient appel à un "spectateur impartial" imaginaire pour tester les jugements moraux; cette théorie a une version moderne: c'est la théorie de l'observateur idéal.

Les utilitaristes, de **Jeremy Bentham**⁵ à **J.J.C. Smart**⁶, prennent pour axiome le fait que, lorsqu'on doit décider de questions morales, "*chacun compte pour un et personne ne compte pour plus qu'un.*" **John Rawls**⁷, un des principaux critiques contemporains de l'utilitarisme, intègre le même axiome dans sa propre théorie en faisant dériver les principes éthiques fondamentaux d'un choix imaginaire où ceux qui choisissent ne savent pas si le principe qu'ils sélectionnent les fera gagner ou perdre. Même les philosophes européens continentaux comme **Jean-Paul Sartre**⁸ et le théoricien critique **Habermas**⁹ admettent qu'en un sens l'éthique est universelle.

Ce que ces manières de voir ont en commun est plus important que leurs différences. Elles s'entendent sur le fait qu'un principe éthique ne peut pas être justifié par sa relation à un groupe partial ou partisan.

¹ Voir Peter Singer : Questions d'éthique pratique, Paris 1996, pp. 13-25

² Emmanuel Kant : Fondement de la Métaphysique des moeurs, 2e section

³ R.M. Hare : Moral Thinking, Oxford 1981

⁴ Peter Singer, op. Cit.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ John Rawls : Théorie de la justice, Paris 1987

⁸ Jean-Paul Sartre : L'existentialisme est un humanisme, Paris 1946

⁹ Jürgen Habermas : Raison et légitimité, Paris 1970

L'éthique adopte un point de vue universel. Cela signifie que, pour former un jugement éthique, nous allons au-delà de nos propres goûts et dégoûts. L'éthique implique que nous allons au-delà de vous et de moi pour atteindre la loi universelle, le jugement universalisable, le point de vue de l'observateur idéal...

En acceptant que les jugements éthiques doivent être faits d'un point de vue universel, j'accepte que mes propres intérêts ne puissent compter davantage que les intérêts de n'importe qui d'autre, simplement parce qu'ils sont les miens. Ainsi, lorsque je pense de manière éthique, ma préoccupation de voir mes propres intérêts satisfaits doit être étendue à ceux des autres.

Dernière remarque théorique avant de passer à l'étude du cas qui nous intéresse ici: cette acceptation que les jugements éthiques doivent être faits d'un point de vue universel peut être aussi bien le fait d'un individu que d'un groupe d'individus, et par extension donc d'une institution et d'un Etat. (cf. Théorie de la représentation chez les Modernes, dont **Thomas Hobbes**¹⁰)

Des concepts antagonistes

Raison d'Etat et exigences d'humanité. Pour comprendre ce que signifie cette paire de concepts si difficile à vivre dans la pratique, mais en même temps si porteuse de sens du point de vue théorique - je propose que nous prenions dans un premier temps quelques cas concrets dont vous avez certainement tous entendu parler:

Qui a-t-il en effet de commun entre **Oskar Schindler**, cet industriel allemand qui, durant la guerre, sauva illégalement (par la corruption de membres de la SS notamment) 1200 personnes d'origine juive,

Monsieur Y qui renonçait à acheter du vin sud-africain en raison de l'apartheid qui régnait dans ce pays;

Madame Dona, cette Italienne qui, enceinte, préféra mourir plutôt que d'avorter;

Roesli Naef, du Secours aux Enfants, qui n'obéit pas aux injonctions du Comité exécutif de la CRS, préférant continuer à organiser la fuite d'enfants menacés de mort?

¹⁰ Stéphane Gillioz : Dieu et Léviathan. Mécanique du vivant et stratégies survivalistes dans la théorie de Thomas Hobbes, Berne 1990

Si Oskar Schindler et Roesli Naef ont tous deux enfreint la loi, Monsieur Y et Madame Dona ont quant à eux renoncé à un plaisir pour l'un, à la vie pour l'autre.

Ces quatre personnes ont agi en fonction d'intérêts qui n'étaient pas directement les leurs: dans ce sens ils ont agi, selon notre définition, de manière éthique.

La rationalité de l'Etat contre l'universalité de l'éthique

Nous allons nous appuyer sur le message du Comité exécutif du 8 février 1943 pour tenter d'interpréter les motivations des protagonistes. Une analyse simple mais soutenue qui nous permettra peut-être de clarifier la situation, mieux définir les raisons du conflit et procéder à un arbitrage des principes antagonistes.

Voici le texte de la lettre du 8 février 1943:

Croix-Rouge Suisse

Secours aux enfants

Berne, le 8 février 1943

MESSAGE DU COMITE EXECUTIF DE LA CROIX-ROUGE SUISSE, SECOURS AUX ENFANTS, A SES COLLABORATEURS EN FRANCE POUR LE SECOURS AUX ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE.

Les événements qui se sont produits récemment en France ont rendu encore plus délicates les conditions dans lesquelles vous travaillez.

Certaines mesures prises par les autorités en France ont provoqué chez quelques-uns d'entre vous un conflit de conscience, conflit basé sur l'opposition entre votre mission de collaborateur de la Croix-Rouge Suisse, Secours aux enfants, et l'application des décrets du Gouvernement.

L'avenir est certes plein d'incertitude et des situations plus compliquées peuvent encore se présenter. Nous croyons donc opportun de vous faire part, ci-après, des règles de conduite que les collaborateurs de la Croix-Rouge Suisse en France doivent suivre strictement:

Notre travail en France est une action de secours aux enfants victimes de la guerre, indépendante de toute considération idéologique. Il est donc naturel que nous observions une stricte neutralité politique, confessionnelle ou idéologique. Les lois et les décrets du Gouvernement de la France doivent être exécutés exactement et vous n'avez pas à examiner s'ils sont opposés ou non à vos propres convictions. Nous sommes des étrangers en France et nous y sommes venus pour le travail de secours aux enfants dans le cadre de la législation française. Nous ne permettons pas en Suisse, non plus, aux résidents étrangers, de discuter nos lois et d'y faire opposition. Nous connaissons l'attitude

adoptée par les dirigeants des Eglises catholique et protestante françaises à l'égard de certaines directives de Vichy, mais, comme représentants de la Croix-Rouge Suisse, nous ne pouvons pas nous laisser influencer par cette opposition. Vous avez bien le droit de vous exprimer et d'agir selon vos convictions religieuses ou politiques, en Suisse, mais non en France où vous devez respecter une stricte neutralité comme étrangers dans un pays qui vous a admis comme collaborateurs de la Croix-Rouge Suisse, Secours aux enfants, exécutant une mission humanitaire.

Le Gouvernement français nous a fait confiance pour notre mission de secours aux enfants. L'exécution de ce travail ne peut se faire que si nous n'ébranlons pas cette confiance et si nous ne la compromettons pas par une action inconsidérée.

Si la situation se développe à l'avenir de telle façon que vous estimiez qu'il vous est impossible d'assumer votre tâche, nous vous demanderons de donner votre démission plutôt que de continuer votre travail et de compromettre le prestige de la Croix-Rouge Suisse et de notre pays.

Le Président du Comité exécutif de la
Croix-Rouge Suisse, Secours aux enfants

Remund, Colonel
Médecin en chef de la Croix-Rouge Suisse

Etude de texte:

1er § reconnaissance du caractère difficile de la mission

2e§ a) constat de l'apparition de conflits de conscience

2e§ b) détermination de la cause de ce conflit: opposition entre la mission de collaborateur de la CRS et l'application des décrets du Gouvernement

3e§ a) reconnaissance de l'état exceptionnel et aléatoire de la situation

3e§ b) ordre de suivre impérativement certaines règles de conduite dictées par la Croix-Rouge

4e§ a) rappel de la nature de la mission en France et spécification que cette dernière se fait indépendamment de "toute considération idéologique".

b) *corollaire 1*: injonction d'observer une neutralité "politique, confessionnelle ou idéologique"

c) *corollaire 2*: injonction d'exécuter "exactement" les décrets du gouvernement
Ici il y a un problème avec le terme "exactement", car comment peut-on demander de respecter „exactement“ une loi alors que l'on vit une situation d'urgence, un état de guerre? La présence de ce terme donne à penser qu'il était destiné à d'autres lecteurs.

d) *corollaire 3*: il faut donc éviter d'y réfléchir

e) comparaison: le respect des lois du pays est valable pour tous
Ici nous avons un problème car l'injonction formelle qui stipule de respecter la loi occulte la question du contenu de cette même loi, et de sa dimension morale. La Suisse ne connaissait pas à l'époque de loi aussi inique. En fait il s'agit d'un glissement sémantique caractérisé puisque l'on passe de l'obéissance à une loi juste à l'obéissance à la loi tout court.

f) affirmation de la neutralité de la CRS face l'attitude critique des Eglises à l'égard de certaines directives de Vichy. Injonction de ne pas se laisser influencer par cette opposition.

Il s'agit bien ici d'une application du principe de neutralité mentionné dans la chartre de la CR, mais dont l'application si restreinte (elle ne rejette que l'idéologie d'une partie des protagonistes, à savoir des Eglises) qu'elle est devient suspecte.

g) reconnaissance du droit d'exprimer et d'agir selon des convictions religieuses ou politiques, en Suisse, mais non dans un autre pays, où il est impératif d'appliquer le principe de neutralité.

On relèvera ici une autre description de l'espace conflictuel entre des exigences humanitaires et l'obligation de réserve en tant qu'hôte d'un pays tiers. Cette notion d'obligation de réserve devait évidemment paraître incongrue aux yeux des collaborateurs Croix-Rouge dont les principes d'action reposaient sur l'humanité et l'impartialité.

5e §.: rappel de la confiance accordée à la mission de secours aux enfants par le gouvernement français; or cette confiance est la condition sine qua non de l'exécution de ce travail.

Le colonel Remund (qui signe la lettre) laisse également entendre dans ce passage qu'il convient d'être prudent et de ne pas compromettre la mission par une „action inconsidérée“. Ce passage signifie peut-être que le comité exécutif a procédé à un calcul utilitaire et qu'il a opté pour le moindre mal. En revanche, l'expression dénote

une certaine méconnaissance ou une certaine indifférence à l'égard des scrupules de conscience de Naef et de ses collègues (qui dit scrupules, en effet, dit calcul des conséquences et des enjeux, ce qu'il est absurde de définir par le terme "inconsidéré").

6e §: menace de sanction: si le conflit de conscience est tel, le comité demande aux collaborateurs de démissionner plutôt que de „compromettre le prestige de la CRS et du pays.“

Cette injonction est étonnante de la part du comité directeur d'une institution qui revendique l'indépendance et la neutralité: comment en effet interpréter cette affirmation d'un but ultime (le prestige) qui n'a plus rien à voir avec l'exigence d'humanité.

Le conflit

Nous ne sommes pas en présence de deux conceptions différentes d'un même devoir, mais de deux genres de devoirs nettement antagonistes, l'un dicté par l'universalité de l'éthique et l'autre par la rationalité de l'Etat.

Roesli Naef finira par être limogée car elle prétendait que les enfants juifs étaient en danger de mort et que les sauver était pour elle un impératif catégorique, qui ne pouvait être occulté par quelque autre prétexte ou raison d'Etat.

Remund et le Comité exécutif de la CRS soutenaient quant à eux que les collaborateurs devaient allégeance à la CRS et que c'était elle qui devait déterminer le cadre moral de l'action (l'interprétation de la norme morale dont les principes fondamentaux de la CRS sont l'expression ultime), afin de pouvoir continuer à oeuvrer en France. Pour le comité exécutif de la CRS, le plus important était la permanence de l'action de l'institution en France. Ici encore, on peut spéculer sur l'existence d'un calcul utilitaire, d'une considération attentive des conséquences, afin d'assurer le plus grand bien possible, ou le moindre mal possible. Une telle attitude est théoriquement plausible, mais aucun fait ne vient corroborer cette hypothèse.

L'attitude de la CRS correspondait en fait parfaitement aux objectifs fixés par l'Etat helvétique, à savoir être au service de la diplomatie active de ce dernier.

Les raisons de cette attitude sont multiples (en vrac):

- Remund était militaire,
- la CRS était une institution traditionnelle,
- la Suisse entretenait des relations normales avec Vichy,
- la Suisse ne voulait pas jouer les héroïnes,
- la volonté de l'Etat helvétique d'utiliser l'humanitaire à des fins politiques (notion de diplomatie active) et donc interprétation politique des principes qui sont à la base de l'action humanitaire

Synthèse et enseignement

Aussi curieux que cela puisse paraître, ces deux approches (par l'universalité de l'éthique ou par la rationalité de l'Etat) ne sont pas contradictoires en elles-mêmes:

En effet,

- Naef et ses collègues appliquaient les principes fondamentaux de la Croix-Rouge dans une situation où l'universalité de l'éthique entrerait en conflit ouvert (Remund parle d'action "inconsidérée") avec la raison d'Etat (dans le sens premier du terme), dans une situation de guerre où les exigences humanitaires étaient mises à l'arrière plan
- l'Etat helvétique affirmait le primat du politique et son droit d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour se défendre, y compris ceux, comme la CRS, qui reposaient sur des principes pouvant impliquer une diminution de souveraineté (exigences humanitaires, droits de l'homme, etc.).

Le problème n'est pas tant entre ces deux sphères de l'action que sont la politique et l'éthique, ni, plus concrètement, entre l'Etat helvétique et les collaborateurs du secours aux enfants, puisque ces deux acteurs poursuivaient chacun des buts différents en se réclamant d'une rationalité différente. Le problème se situe en effet au niveau du Comité exécutif de la CRS, qui personnifiait alors l'institution.

Et c'est à ce niveau que l'on peut parler **d'éclipse de la raison humanitaire**, la direction d'alors ayant selon toute évidence renoncé à l'application scrupuleuse des principes de l'institution, au profit d'une *allégeance aveugle* à l'Etat (l'allégeance simple à l'Etat est respectable en soi, mais elle doit être constamment passée au crible de la critique de la part des dirigeants d'une institution comme la CRS).

En effet, nous pouvons, à partir de l'analyse du message du 8 février 1943 et des définitions de l'Etat et de l'éthique, tirer les conclusions suivantes:

- bien que reconnaissant l'existence d'agents moraux dans ses rangs, le Comité exécutif les considère comme potentiellement dangereux, alors que ces mêmes agents se réclament de l'essence même de l'institution;
- le principe de neutralité est appliqué de manière restrictive: c'est le gouvernement français et ses directives qui en bénéficient, tandis que des enfants (pas des soldats!) sont en danger de mort;
- de même: les objections des Eglises à l'égard des directives de Vichy, objections se réclamant des mêmes principes d'humanité, sont écartées;
- le principe de neutralité ne peut s'appliquer aux autres principes fondamentaux: la CRS ne pouvait et ne devait pas être neutre à l'égard des principes d'humanité (*"prévenir et alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes"*), d'impartialité (*"secourir les individus quels qu'il soient à la mesure de leur souffrance"*) et d'indépendance (*"conserver une autonomie afin d'agir toujours selon les principes du mouvement"*);
- la contradiction pragmatique est évidente: La CRS fait la promotion d'un ordre moral auquel Naef se réfère dans son action et cette référence est considérée comme inacceptable pour la CRS car tenue pour "idéologique". Mais si la notion d'humanité est idéologique, comment l'institution pourrait-elle ne pas être neutre à son égard? Mais, dans ce cas, si l'institution est neutre à l'égard du principe d'humanité, elle n'a plus de raison d'être.

L'occultation des principes qui constituent l'essence même de son action, occultation qui peut donc s'expliquer par la collusion avec le pouvoir politique, n'est le fait que du Comité exécutif, qui personnifie certes l'institution, mais pas des collaborateurs sur le terrain. Nous pouvons donc énoncer la conclusion suivante:

- la Croix-Rouge est devenue à ce moment-là instrument aux mains de l'Etat

- cette instrumentalisation a entraîné l'occultation de ses principes
- l'institution n'avait plus de Croix-Rouge que le nom
- les porteurs de l'esprit Croix-Rouge étaient sur le terrain.

Propositions pour éviter les éclipses futures

La CRS jouant un rôle important en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, il n'est pas exclu qu'un tel conflit puisse réapparaître sous d'autres formes.

Nous avons vu que l'occultation des principes qui constituent l'essence de l'action de l'institution humanitaire était le fait des personnes qui personnifiaient l'institution, à savoir le Comité exécutif. Une action, s'il devait y en avoir une, devrait donc se situer à ce niveau.

On peut proposer par exemple la création d'un comité d'éthique chargé de l'orthodoxie de l'interprétation des principes, ce qui permettrait à la direction d'avoir un maximum de garantie quant à l'adéquation des actions envisagées et des principes. On pourrait également envisager une sélection rigoureuse et sévère des personnes appelées à occuper des postes de direction, avec examen d'éthique à la clé. On pourrait aussi exclure statutairement toutes les candidatures de personnes occupant ou ayant occupé des fonctions officielles. D'autres solutions sont encore possibles.

Le but de ces propositions est de montrer que la CRS ne peut et ne doit pas faire l'économie d'une réflexion approfondie, constante et studieuse, des principes qui forment son essence même et ce "*en toutes circonstances*" et "*en tout temps*" comme le stipulent ses principes fondamentaux.“

1. Voir Peter Singer : Questions d'éthique pratique, Paris, 1996, pp.13-25

2. Emmanuel Kant : Fondement de la Métaphysique des mœurs, 2^{ème} section

3. R-M Hare : Moral Thinking, Oxford, 1981

4. Peter Singer, op.cit.

1. Ibid.

2. Ibid.
3. John Rawls:Théorie de la Justice. Paris, 1987
4. Jean-Paul Sartre : L'existentialisme est un humanisme : paris, 1946
5. Jürgen Habermas : Raison et Légitimité. Paris, 1970
6. Stéphane Gillioz : Dieu et Léviathan : Mécanique du vivant et stratégies survivalistes dans le théorie de Thomas Hobbes. Berne, 1990.

Deux compléments à la contribution de M. Stéphane Gillioz

1. Notes, rédigées en septembre 1994, de Richard Gilg, Délégué du Secours aux enfants à Toulouse, 1942-1943

Aux yeux des collaboratrices et collaborateurs du Secours aux Enfants en France, la direction de la Croix-Rouge en Suisse et les autorités suisses en général ont réagi avec une prudence exagérée. En particulier, ces collaborateurs ne pouvaient pas comprendre que les instances concernées n'aient pas - après l'arrestation des enfants en août 1942 - tout entrepris pour faire venir en Suisse, et par là mettre en sécurité, au moins les enfants juifs qui vivaient sous la protection de la CRS-SAE.

Nous trouvons un tableau impressionnant de cette attitude de la Croix-Rouge suisse et du département politique à Berne dans un travail de licence d'Esther Schärer, présenté en octobre 1986 à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève. Son titre : "La Croix-Rouge suisse - Secours aux Enfants en France -1942-45. Sa formation, son activité, ses relations avec le Gouvernement suisse, son rôle. "

Il est d'autre part réjouissant de lire comment le Ministre Stucki s'est exprimé dans sa lettre du 13 janvier 1943 au médecin-chef de la Croix-Rouge suisse au sujet des événements de fin décembre 1942. Il importe de reproduire ici cette lettre, et l'échange de correspondance qui suivit.

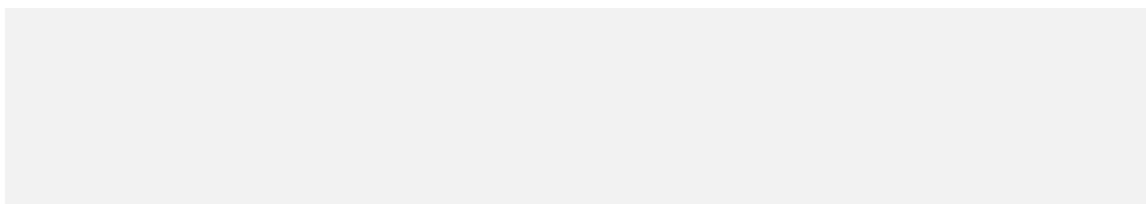
De son côté, le délégué du Conseil fédéral pour le Secours international écrivait sur le même sujet que l'on ne devrait certes pas laisser passer sans autre cet "accident de parcours", mais qu'il ne mériterait pas non plus que l'on enfile son importance.

Il faut remarquer, dans une lettre de mise au point du Ministre Stucki, adressée le 9 février 1943 au Médecin-chef de la Croix-Rouge, la phrase suivante (après confirmation des faits) :

"Bien que les décisions de la Commission de travail (notamment en ce qui concerne Madame Hommel) me paraissent à moi personnellement aller fort loin - depuis la rédaction de mon rapport, je n'ai pas reçu la moindre remarque ni de la part des Français ni du côté allemand. J'ai naturellement informé Monsieur Dubois de vos conclusions en le priant de les exécuter. "

Monsieur Dubois a fait part dans une lettre du 18.2.1943 au médecin-chef de la Croix-Rouge de sa profonde déception concernant la sévère décision de Berne; il y signalait les énormes difficultés que présentaient le remplacement immédiat de Mademoiselle Näf comme directrice de La Hille, où vivaient principalement des enfants juifs et des enfants espagnols réfugiés. Et pourtant, les décisions avaient été prises. Madame Hommel démissionna sans retard, Mademoiselle Näf décida de rentrer le plus tôt possible en Suisse, ce qu'elle fit le 6 mai 1943. Quant à Mademoiselle Fahrny, un autre poste lui fut trouvé.

Richard Gilg



2. Correspondance entre le Ministre de Suisse à Vichy, Walter Stucki et le Président du Secours aux enfants, le colonel Hugo Remund, médecin en chef de la Croix-Rouge, relative à l'affaire du château de La Hille

(Traduction)

*Légation de Suisse
en France*

Vichy, le 13 janvier 1943

*Evasion d'enfants juifs du Home Suisse, le Château de La Hille
Monsieur le Colonel Remund,
Médecin-Chef de la Croix-Rouge
Berne*

Cher Monsieur le Colonel,

Le 8 de ce mois, j'ai reçu par l'intermédiaire du Département Politique votre information télégraphique selon laquelle Mademoiselle Näf, directrice de la colonie du Château de La Hille a envoyé en direction de la Suisse vingt de ses enfants juifs, munis d'argent et d'une carte de Haute-Savoie. Certains d'entre eux auraient passé la nuit à la colonie de Saint-Cergue, à l'insu de la directrice du home. Dans la nuit du 3 au 4 janvier, quatre de ces enfants auraient été arrêtés par des douaniers allemands au passage de la frontière. Le compte rendu des aveux enregistrés aurait été envoyé à Lyon, à la direction allemande des douanes. Vous m'avez demandé de transmettre à Mesdames Näf et Hommel l'ordre de se démettre immédiatement de la direction des homes, et de venir en Suisse avec Monsieur Dubois pour rendre compte.

Etant donné que depuis environ 3 semaines la frontière franco-suisse est hermétiquement fermée et que le passage de la frontière n'est autorisé que tout-à-fait exceptionnellement avec l'accord des Allemands (ce qui demande 3 à 4 semaines de démarches), je vous ai fait répondre par l'intermédiaire du Département Politique que, pour l'instant je fais venir ici les trois personnes nommées afin de recueillir d'elles des informations, puis de vous fournir un rapport.

J'avais convoqué ces trois personnes pour le 11 courant. Seuls vinrent Monsieur Dubois et Madame Hommel, Mademoiselle Näf ayant manqué la correspondance à Lyon, ce dont elle m'informa par téléphone. Le 11 janvier, j'ai entendu personnellement Madame Hommel et Monsieur Dubois. J'ai alors appris qu'entre-temps Monsieur Dubois avait eu la possibilité de rencontrer Messieurs Zürcher et Olgiate à la frontière et de les informer rapidement et personnellement.

Ci-joint je vous transmets les notes établies par mon secrétaire sur ces deux auditions. Comme nous ne pouvons avoir le temps d'élaborer de véritables protocoles, je vous prie de bien vouloir excuser cet exposé qui n'est pas toujours tout-à-fait clair et ordonné. Toutefois l'essentiel devrait pouvoir s'en dégager clairement pour vous.

Si je puis me permettre d'apporter quelques impressions et remarques, ce seront les suivantes :

La mentalité et la façon d'agir des trois personnes en question doivent être comprises et jugées en tenant compte de l'atmosphère qui règne ici depuis le 11 novembre 1942, c'est-à-dire depuis l'entrée des troupes d'occupation allemandes et italiennes. Il est tout-à-fait impossible à quelqu'un qui ne

connaît les événements survenus en France ces dernières semaines que par les journaux de se faire une image juste du chaos de sentiments et d'opinions qui a surgi. Dans les plus larges cercles s'est installée une totale absence d'espoir et d'autre part une crainte sans doute exagérée des interventions des autorités d'occupation. L'arrestation du Général Weygand ainsi que de nombreux officiers et d'anciens hommes politiques, l'occupation militaire d'ambassades étrangères, l'interruption presque totale des relations avec l'étranger, tout cela a fait trembler pour leur vie et leur liberté de nombreuses personnalités, jusqu'aux cercles d'officiers et de fonctionnaires haut placés; que tout spécialement les juifs aient été pris d'une véritable panique est un fait que l'on peut bien comprendre. C'est pourquoi je peux très bien me représenter l'état d'esprit, pour ne pas dire la psychose qui s'est développée, qui devait se développer dans notre colonie du Château de La Hille. Lorsque l'on sait que dans la partie de la France nouvellement occupée, des centaines de pères de famille aryens sont d'un jour à l'autre envoyés de force en Allemagne, et que des milliers de juifs sont enlevés pour une destination inconnue, alors on comprend l'énorme agitation des enfants. Mais on tiendra aussi compte de la situation extraordinairement pénible dans laquelle Mademoiselle Näf se trouvait face à ses protégés. Il est vrai que je lui ai représenté qu'elle n'avait ni le droit ni la possibilité de vouloir juger par elle-même la situation politique et de considérer les enfants comme étant sans protection. Je lui ai fait remarquer la déclaration que Monsieur Laval m'avait faite, à moi personnellement à ce sujet et dont elle avait connaissance. Je lui ai représenté qu'elle n'aurait pas dû, sans l'assentiment de son chef, Monsieur Dubois, laisser partir les enfants vers la Suisse, et que par sa façon d'agir elle avait mis en danger toute l'action du Secours aux Enfants en France. Mais, en face de vous, je dois insister énergiquement sur le fait que, si Mademoiselle Näf ou Monsieur Dubois m'avaient posé la question peu avant Noël (Monsieur Dubois voulait le faire, mais il n'a pas pu m'atteindre), j'aurais vraisemblablement dû lui répondre que, depuis le 11 novembre 1942, Monsieur Laval n'est plus du tout en situation de maintenir les assurances qu'il nous avait données. Personnellement, je suis aussi convaincu que tous ces jeunes juifs de plus de 16 ans seraient tombés - ou tomberont tôt ou tard - aux mains des Allemands.

En ce qui concerne la responsabilité des trois personnes, voici mon impression après des heures d'entretien :

1) Monsieur Dubois :

Tous les enfants ont quitté le home sans qu'il le sache et sans son accord. En ce qui concerne le premier groupe de 4 enfants qu'il a rencontrés à Saint-Cergue, déjà tout près de la frontière suisse, il n'a participé que par le fait qu'il se trouvait là par hasard, et que c'est avec son assentiment que Mademoiselle Fahrny a dirigé les enfants à travers la frontière. Je ne crois guère qu'il aurait pu agir autrement.

2) Madame Hommel :

Sa responsabilité ne me paraît nullement engagée, puisque, à part le cas du groupe de quatre enfants déjà cité et au sujet duquel son chef, Monsieur Dubois, l'a couverte, elle ne savait rien de ce qui s'était passé.

3) Mademoiselle Näf :

Il est indiscutable qu'il faut lui reprocher des fautes qui sont, en soi, lourdes. Qu'elle ait agi avec la meilleure foi, et conduite par le seul souci du sort des enfants qu'on lui avait confiés, cela me semble hors de discussion. Elle comprend parfaitement, et regrette profondément d'avoir par là causé des difficultés au Secours aux Enfants de la Croix-Rouge. Elle a déjà offert sa démission à M. Dubois et m'a répété la même déclaration. La question me semble être de savoir si l'on veut recourir à cette mesure ou si éventuellement on le doit. Je ne peux naturellement pas juger de la valeur de Mademoiselle Näf comme directrice de la maison. Monsieur Dubois la déclare en quelque sorte irremplaçable. Je ne peux que relever que, du point de vue purement humain, elle m'a fait une très bonne impression. Je voudrais ajouter que probablement pour les enfants de La Hille de nouvelles et grandes difficultés surgiront encore et qu'il ne me paraît pas sans risque d'envoyer là-bas, et précisément en ce moment, une nouvelle directrice inexpérimentée. La question de savoir si l'on veut engager Mademoiselle Näf à quitter son emploi est exclusivement du ressort des organes compétents en Suisse. Une autre question est de savoir si on doit le faire. Les autorités locales françaises ont étouffé l'affaire et n'y ont pas donné suite. Les autorités centrales à Vichy ne sont manifestement pas informées. J'ai l'impression que la position de Mademoiselle Näf n'est ébranlée ni dans les environs du home, ni ici. De la part du gouvernement français, la moindre remarque ne m'a jamais été faite. De

ce point de vue, je crois donc qu'un changement dans la direction n'est pas nécessaire. Par contre, j'ignore complètement ce que les bureaux allemands en France savent de l'affaire et ce qu'ils en pensent. D'après le télégramme du Département Politique j'ai eu d'abord l'impression que toute l'affaire avait été mise en avant, à Berne par les Allemands. Par les déclarations de Monsieur Dubois, j'ai appris que ce n'est manifestement pas le cas.

Si, et tant que les plus hautes instances allemandes en France n'attachent pas à cette situation une importance essentielle - de la part des autorités civiles et militaires d'ici je n'ai pas entendu un mot à ce sujet -, je crois qu'un déplacement de Mademoiselle Näf n'est pas à conseiller.

Monsieur Dubois tient lui-même à prendre contact avec vous personnellement le plus tôt possible; il a entrepris les démarches nécessaires pour venir en Suisse, et je soutiendrai sa demande auprès des autorités françaises et allemandes. En ce qui concerne les deux dames, je serai heureux d'avoir votre rapport et de savoir si vous maintenez l'ordre que vous leur avez donné de quitter leur emploi et de se rendre en Suisse

Veuillez agréer,...Le Ministre de Suisse Stucki

(Traduction)

Berne, le 28 janvier 1943

Au Ministre de Suisse

Monsieur le Ministre Stucki,

Vichy

Très honoré Monsieur le Ministre,

Votre exposé détaillé au sujet de la fuite d'enfants juifs du Château de La Hille m'est bien parvenu et je voudrais avant tout vous exprimer mes remerciements les plus sincères pour votre initiative et le souci que vous avez eu de prendre en mains cette situation difficile. Je regrette vivement que, du fait de ces événements pénibles, nous vous avons chargé d'un si grand travail supplémentaire et ainsi alourdi vos charges et responsabilités actuellement déjà grandes. Puis-je vous demander d'accepter aussi les remerciements de la Commission de travail du Secours aux Enfants.

J'ai considéré en détail votre exposé. Je vous suis particulièrement reconnaissant d'avoir joint les très précieux protocoles des déclarations de Monsieur Dubois et de Mesdames Näf et Hommel.

La présentation de la situation dans son ensemble, mais surtout vos remarques introductives importantes m'ont apporté un tableau impressionnant. Nous avons discuté en détail de la situation de fait dans la Commission de Travail et, après mûre réflexion, nous avons dû reconnaître que le déplacement de personnes en question de leurs postes actuels de direction ne peut être évité. Je n'ai pas besoin d'entrer davantage dans le détail des raisons qui nous ont poussés à cette décision; elles ont déjà été exprimées dans votre lettre.

Je vous serais donc très obligé de bien vouloir transmettre à Monsieur Dubois, sur l'ordre de la Commission de travail, les décisions suivantes :

La Commission de travail se voit malheureusement amenée à s'en tenir aux dispositions que le président a prises provisoirement, à savoir :

- a) Mademoiselle Rosa Näf, comme Madame Hommel quittent leurs fonctions de directrices de home. Monsieur Dubois est prié de les déplacer vers une autre fonction dans l'oeuvre du Secours aux Enfants, mais non plus à un poste indépendant et responsable, comme jusqu'à présent.
- b) Mademoiselle Fahrny sera également remplacée dans sa fonction actuelle. Elle aussi peut trouver un autre poste dans le Secours aux Enfants.

Mademoiselle Näf a exprimé le désir de regagner la Suisse. Elle le peut librement, pour autant que cela soit techniquement possible.

La Commission de travail, et moi personnellement, regrettons énormément que ces événements se soient produits. Tout en prenant en considération les circonstances particulières qui laissent apparaître l'attitude des différentes personnes comme excusable, il serait dangereux de ne pas montrer qu'un dommage a été porté à la Croix-Rouge suisse - Secours aux Enfants et à l'idée même de la Croix-Rouge. Nous le regrettons surtout en vue des difficultés qui pourraient s'ensuivre alors que, après l'arrêt des trains d'enfants, vers la Suisse, nous tenons beaucoup à étendre et à agrandir notre oeuvre en France même.

Veuillez agréer, très honoré Monsieur le Ministre, une fois encore un cordial merci pour ce que vous avez fait dans ce cas, et pour ce que vous ferez encore, ainsi que l'assurance de ma considération distinguée.

Colonel Remund

Document 4

Le Colloque de 1998 et la presse de la Suisse romande

Les journaux “ Le Temps ”, de Genève, et “ La Liberté ”, de Fribourg, ont immédiatement consacré de substantielles relations au Colloque.

Plus que de simples comptes rendus, elles permirent à un large lectorat de découvrir la complexité, l’ampleur, et les contradictions des opérations menées dans le cadre du Secours aux enfants.

“ La Liberté ” de Fribourg, du 18 mai 1998.

La Croix-Rouge suisse rend enfin justice à ses héros oubliés

Fin 1942, en France : des milliers de juifs partent pour l’enfer. Pour sauver les enfants qui leur étaient confiés, des collaborateurs de la Croix-Rouge suisse les aident à passer illégalement en Suisse. Découverts, ils sont durement sanctionnés. Cinquante ans plus tard, la Croix-Rouge revient sur son passé et leur rend justice. En rappelant aussi l’énorme effort accompli pour aider les enfants victimes de la guerre.

En 1943, elle punissait ceux qui désobéissaient pour sauver des enfants juifs.

La Croix-Rouge réhabilite ses héros

Pendant la guerre, la Croix-Rouge suisse a fourni un effort gigantesque pour aider 180’000 enfants venus de toute l’Europe. Mais elle a aussi sanctionné ses collaborateurs les plus lucides, ceux qui sauvaient des juifs au mépris des règlements. Un colloque de la Croix-Rouge, à Genève, leur a rendu justice.

St-Cergues, 4 janvier 1943 : à deux pas de la frontière suisse, quatre adolescents juifs sont figés dans la nuit. Ils ont entendu un bruit suspect. Quelques instants plus tard, ils sont arrêtés par les Allemands. Une des quatre, Inge, réussit à s’enfuir, mais elle est arrêtée à nouveau. Par les douaniers suisses, qui la remettent aux policiers français. Pour la Croix-Rouge suisse, un drame commence, qui a des répercussions aujourd’hui encore.

Ces jeunes viennent en effet de La Hille, une maison du Secours suisse aux enfants installée dans l’Ariège, aux pieds des Pyrénées. Elle est tenue par Rösli Näf, une infirmière glaronaise. C’est un des nombreux refuges établis par la Croix-Rouge suisse en France, pour protéger et nourrir des dizaines de milliers d’enfants affaiblis par la guerre.

La première rafle

Les enfants de la Hille sont juifs. Ils viennent d’Allemagne et d’Autriche, leurs parents ont déjà disparu dans les camps. Il leur reste Rösli Näf et la Croix-Rouge. Jusqu’à la première rafle, en août 42. Quarante enfants de La Hille sont arrêtés, puis libérés, grâce à l’intervention follement énergique de Rösli Näf et de Maurice Dubois, le délégué de la Croix-Rouge à Toulouse. Mais ils savent qu’ils ne sont plus à l’abri.

En décembre 1942, le premier groupe part discrètement. La directrice leur a donné de l’argent et une carte géographique. Ils arrivent à Saint-Cergues, dans une autre maison de la Croix-

Rouge. De là, ils passent en Suisse. Sauvés. D'autres les imitent, jusqu'à la nuit du 3 au 4 janvier.

Immédiatement averti, le colonel Hugo Remund, médecin-chef de la Croix-Rouge, convoque d'urgence les responsables du Secours aux enfants. Il est dans une colère noire. L'attitude de Rösli Näf, nous dit le rapport du 8 janvier, est qualifié de “ *politiquement insensée et même incompréhensible d'un simple point de vue humain, vu les conditions hivernales* ”.

Rösli Näf voulait sauver des vies, ses chefs parlent du temps et de la politique. Et ils sanctionnent durement les “ *fautives* ”, en leur retirant le mandat de directrices de La Hille et de Saint-Cergues. Or, même l'ambassadeur suisse à Vichy, Walter Stucki, déconseillait cette mesure en faisant remarquer que ni les autorités françaises, ni les Allemands n'avaient réagi aux arrestations.

Cet épisode a marqué le colloque organisé vendredi et samedi par la Croix-Rouge suisse, au Musée international de la Croix-Rouge à Genève. Il y avait là des anciens de La Hille et du Secours suisse aux enfants, visiblement émus. Avec eux, des collaborateurs et historiens de la Croix-Rouge actuelle tenaient à rappeler l'immense travail effectué à l'époque. Sans cacher les dérapages.

Une éclipse humanitaire

“ *Pour moi, il est clair que la direction était phagocytée par le pouvoir politique. Ce qui a provoqué une éclipse de la raison humanitaire. Les vrais porteurs de l'esprit Croix-Rouge n'étaient plus à Berne, mais sur le terrain* ”, a dit Stéphane Gillioz, auteur d'un exposé remarqué sur “ *raison d'Etat et exigences humanitaires* ”.

L'Etat, dit Stéphane Gillioz, a sa logique propre, qui est d'utiliser tous les moyens à disposition pour se défendre. Y compris la Croix-Rouge, qui offrait une image généreuse du pays. Mais cette générosité ne devait pas mettre en danger la neutralité, donc provoquer des conflits.

Cette logique était acceptée par la direction de la Croix-Rouge suisse. En témoigne le message adressé par le colonel Remund le 8 février 1943 à tous ses collaborateurs en France.

C'est évidemment une conséquence de La Hille : constatant un “ *conflit de conscience* ” auprès de certains collaborateurs, Remund exige “ *une stricte neutralité politique, confessionnelle ou idéologique. Les lois et les décrets du Gouvernement de la France doivent être exécutés exactement et vous n'avez pas à examiner s'ils sont opposés ou non à vos propres convictions... Nous connaissons l'attitude adoptée par les dirigeants des Eglises catholique et protestante françaises à l'égard de certaines directives de Vichy, mais, comme représentants de la Croix-Rouge suisse, nous ne pouvons pas nous laisser influencer par cette opposition.* ” Si vous ne pouvez pas vivre avec cela, conclut Remund, donnez votre démission.

De tels documents faisaient mal. “ *Mon père était déchiré entre sa loyauté à l'égard de l'institution et sa fidélité à un idéal. Jusqu'à sa mort, il était torturé par le sentiment de ne pas avoir assez fait pour ces enfants* ”, a témoigné vendredi le fils de Maurice Dubois, le délégué de Toulouse. En ajoutant : “ *Mon père avait le sentiment de ne pas être apprécié à Berne. Il avait un idéal pacifiste, chrétien, socialiste, et il se heurtait à des colonels.* ”

Priorité à la discipline

La faute aux colonels ? “ *J’ai beaucoup travaillé sur Remund et on ne doit pas en faire un bouc émissaire* ”, lui a répondu Philippe Bender, adjoint de la direction de la Croix-Rouge et cheville ouvrière de ce colloque. La Croix-Rouge est née comme service sanitaire de l’armée, et, jusqu’en 1942, elle était très militarisée. “ *Remund lui-même est le produit d’une culture qui privilégiait la discipline, la bonne marche du service. Et il ne pouvait pas faire ce qu’il voulait!* ”

Du fait, le Conseil fédéral avait la haute main sur le comité exécutif, par le biais de son représentant Edouard de Haller. Lequel ne cachait pas, en octobre 1942, son agacement devant “ *la vague de générosité simpliste qui sévit dans le pays* ” et qui poussait le comité à trop s’engager. De l’humanitaire, oui, mais surtout pas de problèmes politiques, on retrouve là une des constantes de la politique fédérale.

Cinquante ans plus tard, la Croix-Rouge suisse a le courage d’évoquer ces heures difficiles. Et elle a rendu un vibrant hommage à Rösli Näf, Maurice Dubois, Rodolfo Olgiati et Elsbeth Kasser. Des Suisses longtemps oubliés qui ont apporté un peu de baume sur des blessures qui font toujours mal. Comme l’a dit un rescapé de La Hille, “ *nous avons vu partir les trains. Ils sont partis sans nous, mais ils ont laissé des vides qui ne seront jamais comblés* ”.

Patrice Favre

Quelque cent mille familles suisses ont accueilli ces enfants

“ *Les Suisses n’oublieront jamais ces petites troupes d’enfants, arrivant de l’étranger avec au cou l’étiquette de la Croix-Rouge inscrite à leur nom et au bras leur misérable petit paquet, qui trottaient à travers les gares si pâles et si fatigués. (...) Et les trains roulaient sans cesse pour aller chercher cette précieuse cargaison qui était ce que l’Europe possédait encore de plus précieux : enfants sortis des ruines de Dunkerque avec leurs visages terrifiés, petits Français du Midi si bruns, Hollandais et Autrichiens, Hongrois (...)* ”, comme l’écrivait un témoin de l’époque.

Truffée de camps

Dès le début de la guerre, une opération humanitaire gigantesque, destinée avant tout aux enfants, s’organisait depuis la Suisse. L’un de ses volets était l’organisation de séjours pour plusieurs mois dans des familles suisses de 183’000 enfants venus de France, du Benelux, d’Allemagne, d’Autriche, d’Italie et de Hongrie.

Outre les massives distributions de vivres, un autre pan de l’aide humanitaire a consisté à soulager la misère des enfants, juifs pour la plupart, séparés de leurs parents. La France était alors truffée de camps d’internement où s’entassaient des réfugiés et surtout des juifs étrangers. Les infirmières de la Croix-Rouge suisse, aidées par des bénévoles de toutes nationalités partageaient la vie des internés dans des conditions épouvantables et “ sortaient ” au fur et à mesure les enfants des camps comme Gurs, Rivesaltes, Récébédou pour les confier aux homes gérés par le Secours suisse aux enfants.

Ces maisons existaient aussi en zone occupée, en Italie du Nord, en Croatie et dans une douzaine d’autres pays d’Europe. Et cet effort se poursuivit jusqu’en 1947, y compris en Allemagne et en Autriche.

Très structuré, doté d’un comité exécutif et de délégations, véritables sièges opérationnels coordonnant toutes les activités sur le terrain, le Secours suisse avait été fondé par des

pacifistes et des objecteurs de conscience qui adhéraient au Service civil international fondé par Pierre Cérésolle.

Ils sont largement oubliés, ces Suisses, bénévoles pour la plupart, infirmières, enseignants, travailleurs sociaux, qui ont été jusqu'à cacher et favoriser la fuite des enfants juifs dont ils avaient la garde pour les sauver de la déportation. Ce n'est pas par hasard si parmi les 27 Suisses qui ont leur nom au mémorial des Justes à Jérusalem, sept d'entre eux étaient des anciens du Secours aux enfants.

On offrait ses bons

Pendant la guerre, le Don suisse a récolté en faveur de l'étranger une somme supérieure à 120 millions de francs de l'époque. 42 à 47 millions furent consacrés à l'activité de secours en France. En Suisse même, des familles allaient jusqu'à économiser leurs bons de ravitaillement pour les céder au Don suisse.

Historiens et cinéastes se penchent aujourd'hui sur cette période de l'histoire. Mais le message le plus fort est celui des témoins, dont certains sont nés dans les pouponnières de La Hille et ailleurs. Venus de toute la Suisse et de l'étranger, dans l'émotion partagée, ils se sont souvenus. Certains de leurs camarades sont devenus des chercheurs renommés aux Etats-Unis, un autre, écrivain, a redonné vie dans 'un de ses romans à Walter, l'un des adolescents de La Hille, qui n'a pas pu comme lui passer la frontière suisse. Il a été arrêté par des soldats allemands et est mort en déportation.

Valérie Bory

“ Le Temps ”, de Genève, du 16 mai et du 19 juin 1998

a. “ Le Temps ” du 16 mai 1998

Histoire. *L'humanitarisme et le secours aux enfants passés au crible de l'analyse historique*

La Croix-Rouge suisse s'interroge sur son action pendant la guerre

La Croix-Rouge suisse organise en cette fin de semaine au Musée international de la Croix-Rouge à Genève un colloque sur son action pendant la dernière guerre mondiale. Au coeur des discussions, le secours aux enfants victimes de la guerre. Samedi, c'est la question du secours aux enfants français qui est traitée en détail. Des personnes ayant vécu cette époque difficile apporteront leur témoignage, qu'ils aient travaillé pour le Secours aux enfants ou qu'ils en aient bénéficié.

Vendredi, les contributions ont dessiné le cadre général de l'action de la Croix-Rouge suisse (CRS). Philippe Bender s'est attaché à montrer l'énorme différence de mentalité que l'on constate entre l'action humanitaire d'aujourd'hui et celle d'alors : la montée des nationalismes avait dès la fin du XIXème siècle marqué de son empreinte militaire la CRS. On s'y engageait par souci d'aider autrui, mais aussi par patriotisme. En 1914, l'institution est tout simplement militarisée et elle le restera jusqu'en 1942. En 1939, la CRS est ainsi

phagocytée par un cahier des charges qui en fait un élément porteur du service de santé militaire fédéral. Il s'agit d'être prêt à s'occuper des victimes que le conflit ne manquera pas de faire. Notons au passage qu'en juillet 1942, en acceptant de démilitariser en partie l'institution, les autorités civiles et militaires semblent croire que le pays ne risque plus désormais d'être entraîné dans la guerre.

Après une relation détaillée de René Steiner, ancien responsable du Secours aux enfants pendant une quarantaine d'années, sur l'action de cette organisation pendant la guerre, le philosophe Stéphane Gillioz s'est lancé dans une analyse fine et percutante des rapports entre la raison d'Etat et l'exigence d'humanité. Son constat : *“ On peut parler d'éclipse de la raison humanitaire, la direction d'alors ayant selon toute évidence renoncé à l'application scrupuleuse des principes de l'institution au profit d'une allégeance à l'Etat. ”* En ces temps de remise en question, le problème est d'importance. Nous y reviendrons.

b. “ Le Temps ” du 19 juin 1998

Mauvaise conscience de la Croix-Rouge

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la Croix-Rouge était largement militarisée et sous l'influence de l'idéologie nationaliste. Elle a même contraint à la démission une infirmière qui avait tenté de faire entrer clandestinement en Suisse des enfants et des adolescents juifs menacés en France. Examen de conscience.

L'oeuvre du Secours aux enfants, illustration des difficultés de la Croix-Rouge pendant la Seconde Guerre mondiale

A la mi-mai, la Croix-Rouge suisse (CRS) organisait à Genève un colloque pour étudier son rôle pendant la dernière guerre mondiale, en particulier dans le domaine de l'aide à l'enfance malheureuse dans les pays ravagés par le conflit. Cette action - développée de 1942 à 1947 dans le cadre d'un service ad hoc “ Le Secours aux enfants (SAE) ” - a notamment permis de placer plus de 180'000 enfants dans des familles suisses pour des séjours de trois mois, de soutenir les enfants entrés illégalement en Suisse, de subvenir aux besoins de dizaines milliers d'enfants dans toute l'Europe, en gérant des homes et distribuant repas et vêtements, etc. Une oeuvre considérable, donc, qui jouit d'un fort soutien dans la population et lui donna l'impression d'être impliquée dans la guerre en faisant un effort concret. Des milliers de familles suisses ont conservé pendant des décennies le souvenir du passage d'un garçon ou d'une fille venus de l'étranger. Nombreux sont ceux qui ont conservé des contacts jusqu'à aujourd'hui.

Or si l'on analyse cette action sous l'angle historique et philosophique, elle pose l'un des problèmes de fond les plus intéressants qui soit sur la mission de la CRS, la conception de son devoir en ces années difficiles et sur les limites objectives et subjectives qui freinèrent son engagement alors que l'Europe était à feu et à sang. Pour faire le point, nous avons rencontré deux responsables actuels de la Croix-Rouge suisse, à Berne, Philippe Bender, adjoint à la direction, et organisateur du colloque, ainsi que Stéphane Gillioz, intervenant au colloque.

Le Temps: Ancêtre de toutes les organisations humanitaires, la Croix-Rouge est naturellement perçue comme une organisation purement civile. Or il semble que ce ne fut pas toujours le cas?

Philippe Bender: Fondée sur un champ de bataille, la Croix-Rouge est dès son origine liée au militaire. Dès les années 1880, les efforts se multiplient, en Suisse, pour moderniser le service sanitaire de l'armée en développant les soins infirmiers, la formation de colonnes de transport ou les hôpitaux destinés à accueillir les soldats blessés. La CRS s'occupe de cette tâche, financée par des collectes et par la Confédération. A la veille de la Grande Guerre, elle se dote même de statuts qui prévoient sa subordination directe à l'armée en cas de mobilisation, un officier supérieur, le médecin-chef, assumant la conduite de l'institution,

Stéphane Gillioz: Cette militarisation reflète bien le paradoxe d'une institution comme la CRS qui, en fille des Lumières qu'elle est, entend affirmer haut et fort ses principes universels et, en même temps, accepte des alliances problématiques car elle veut par-dessus tout se donner les moyens de ses principes, autrement dit agir sur le terrain.

Le Temps: Cette situation était-elle propre à la Suisse?

Philippe Bender: Le mouvement de militarisation des Sociétés de la Croix-Rouge a été général, poussé par la montée des nationalismes au tournant du siècle. Ainsi, la Croix-Rouge allemande, qui servait alors de modèle à imiter, était-elle fortement militarisée. Dans l'esprit du temps, il apparaissait normal que la Croix-Rouge participe aux manœuvres militaires pour y entraîner ses détachements d'infirmières ou de volontaires ou vérifier l'efficacité de ses colonnes de transport.

Stéphane Gillioz: A ce mouvement de militarisation fait écho, quand même, un essor parallèle des mouvements pacifistes, qui n'est pas sans influence!

Le Temps: Quand le processus de démilitarisation de la CRS a-t-il commencé?

Philippe Bender: Il faut relever qu'au sortir de la Première Guerre mondiale, la CRS était consciente des inconvénients d'une militarisation trop poussée de l'institution, basée sur le volontariat. Mais ce n'est qu'en 1942 qu'elle révisé ses statuts et transfère le pouvoir interne à des organes civils, sous la pression, il est vrai, du Conseil fédéral.

A cette réorientation, deux raisons principales. La première relève de la politique étrangère; en se retirant en 1938 de la Société des Nations, la Suisse avait proclamé sa volonté de revenir à une neutralité intégrale mais active. Selon les plans du Gouvernement, la Croix-Rouge suisse devait devenir (avec le CICR) un des agents de cette neutralité active en raison de son prestige..

La seconde raison est plus pratique: en 1941, alors que la CRS tournait un peu à vide puisque notre pays avait été épargnée par la guerre, de nombreuses organisations privées suisses opéraient dans l'Europe en guerre, en secourant notamment les enfants. A la fin 1941, le Conseil fédéral va contraindre une vingtaine de ces organisations à se placer sous l'autorité de la CRS, et à former une nouvelle institution, le Secours aux enfants. L'homme-clé de cette politique humanitaire de la Suisse sera le futur ministre Edouard de Haller, qui siège aux comités exécutifs de la CRS, du CICR et du Secours aux enfants. Une politique qui revêt une importance telle pour l'avenir du pays que la CRS mènera au pas de charge la révision de ses statuts, dans le courant de 1942. La CRS redevient une organisation privée, même si elle reste étroitement liée à l'armée et à l'Etat.

Le Temps: Quelle a été l'utilité de ce changement des statuts?

Philippe Bender: Cela a permis à la CRS d'intervenir à l'étranger, sans impliquer dorénavant directement l'armée, et de s'appuyer sur les gens du Service civil international ou les Quakers qui, depuis longtemps, y menaient des actions de secours. Cette osmose entre gens venus d'horizons divers n'a d'ailleurs pas été facile. La culture des dirigeants de la CRS était traditionaliste, influencée par les nombreux officiers qui se trouvaient à sa tête et qui raisonnaient souvent en termes de défense nationale, en soulignant constamment la communauté de destin entre la Croix-Rouge et la Suisse. Or, à la base, en France notamment, dans les homes d'enfants, on trouve des antimilitaristes, membres du Service civil international, qui tiennent à prouver leur patriotisme en agissant différemment.

Stéphane Gillioz: On voit qu'à ce moment-là, la CRS a été utilisée à des fins purement politiques. La Croix-Rouge a été phagocytée par le nationalisme au mépris de sa vocation humanitaire, universelle. Il est tout de même étonnant de constater que le principe d'humanité a été oublié en cours de route par des gens censés l'appliquer au plus haut niveau. Il est difficile de comprendre comment ces élites ont pu en arriver au point d'appliquer les lois antisémites françaises!

Philippe Bender: Sur le terrain, la CRS, le Secours aux enfants, a fourni un travail remarquable. Les problèmes ont surgi lorsqu'il s'est agi d'accueillir en Suisse des enfants juifs pour des séjours de trois mois. Dès 1941, les difficultés apparaissent tant du côté français que du côté suisse. La France de Vichy commence par refuser d'envoyer des enfants juifs non-français, puis négocie des quotas infimes, puis ne veut pas délivrer de visas. Du côté suisse, Rothmund, le chef de la Division de la police, ne voulait accepter ces enfants qu'au compte-gouttes, comme s'ils avaient pu menacer l'identité helvétique!

Le Temps: C'est là qu'interviennent l'affaire du château de la Hille et la révocation de sa directrice, l'infirmière Rosli Naef.

Philippe Bender: En effet, cette infirmière*, directrice du home d'enfants de La Hille dans les Pyrénées, géré par la CRS doit donner sa démission, avec d'autres collègues, au début 1943, pour avoir tenté de sauver des enfants et adolescents juifs, en les aidant à gagner, de manière clandestine, la frontière suisse.

Stéphane Gillioz: Cette affaire a eu un grand retentissement au niveau de la direction de la CRS, qui précisa sa position dans une circulaire à ses collaborateurs le 8 février 1943. On y lit notamment: "Notre travail en France est une action de secours aux enfants victimes de la guerre, indépendante de toute considération idéologique. Il est donc naturel que nous observions une stricte neutralité politique, confessionnelle ou idéologique. Les lois et les décrets du Gouvernement de la France doivent être exécutés exactement et vous n'avez pas à examiner s'ils sont opposés ou non à vos propres convictions (..) Le Gouvernement français nous a fait confiance pour notre mission de secours aux enfants. L'exécution de ce travail ne peut se faire que si nous n'ébranlons pas cette confiance et si l'avenir de telle façon que vous estimeriez qu'il vous est impossible d'assumer votre tâche, nous compromettre le prestige de la Croix-Rouge suisse et de notre pays." La confusion morale de ces dirigeants apparaît clairement dans ces lignes. On y trouve en outre la lâcheté des hommes et le cynisme de l'État qui fait tout pour survivre. Avec le recul, on voit que la Croix-Rouge a été gérée de la même manière que d'autres institutions, la Banque

nationale par exemple. Du point de moral, on ne peut que condamner. A l'époque, la direction de la CRS a perdu son âme et son idéal.

Philippe Bender: j'aimerais nuancer cette appréciation en relevant que sans le concours des autorités fédérales et, surtout sans l'appui de la population-la Suisse humanitaire n'était pas un mythe durant la guerre!-, la Croix-Rouge et le Secours aux enfants n'aurait pu développer leur action. Il convient de rappeler encore que la Croix-Rouge, depuis ses origines, entretient des relations particulières avec les Etats, dans la mesure où son action humanitaire repose largement sur le droit public international et est régie par le droit national également. C'est sa singularité, sa force et sa faiblesse peut-être!

Une Juste parmi les Nations

Rösli Näf (1911-1996) fait partie du très petit groupe de Suisses qu'Israël a honoré pour leur soutien aux Juifs pendant la guerre en la déclarant Juste parmi les Nations. Infirmière, elle géra dès 1941 à La Hille dans les Pyrénées un home d'enfants accueillant des jeunes réfugiés allemands et autrichiens âgés de 4 à 19 ans. Le 26 août 1942, policiers et miliciens aux ordres de Vichy arrivent à l'aube et emmènent 42 adolescents juifs. Rösli Näf met deux jours pour les retrouver au camp de Vernet. Elle refuse de quitter les lieux aussi longtemps que les jeunes placés sous la sauvegarde de la Croix-Rouge suisse ne retrouveront pas leur liberté. Grâce à son cran, elle repart quelques jours plus tard avec ces jeunes. Mais les temps sont très difficiles et les plus âgés des réfugiés dans le home se persuadent que seule la fuite leur permettra d'éviter la déportation et l'extermination.

Fin décembre 42, 24 d'entre eux s'enfuient pour la Suisse avec l'aide de Rösli Näf. La tentative échoue juste avant d'atteindre la frontière. L'infirmière, elle, est révoquée par la direction de la Croix-Rouge suisse. Blessée pour toujours par cette injustice, elle quitte son pays après la guerre, s'établit en Afrique, puis au Danemark. Elle ne rentra en Suisse que pour y mourir.

Gérard Delaloye

Document 5

21. Conférence prononcée, le 10 février 1998, à l'Office fédéral des réfugiés, Berne, par Anne-Marie Im Hof-Piguet, ancienne collaboratrice du Secours aux enfants, auteur de « La Filière »

Préambule : Lettre d'Anne-Marie Im Hof-Piguet

Köniz, le 2 mai 1998

Monsieur Philippe Bender, responsable de la Communication, Croix-Rouge suisse, Secrétariat central, Rainmattstrasse 10, 3001 Berne.

Cher Monsieur,

Comme nous en avons convenu par téléphone, je vous envoie le texte de la Conférence que j'ai tenue le 10 février 1998 pour les fonctionnaires de l'Office fédéral des réfugiés. Ainsi vous pourrez compléter le dossier que vous avez l'intention de faire avec les différents témoignages souvent bouleversants lors du Colloque à Genève (15/16 mai 1998) au Musée international de la Croix-Rouge.

Il me paraît important que tous les événements mal connus de cette époque figurent dans ce dossier. Comme vous m'aviez demandé de parler dans un premier programme qui fut modifié par la suite, et que les discussions très animées au Colloque ont laissé peu de place pour une intervention fondée, il me paraît juste pour l'équilibre du tout que mon texte soit pris en considération.

Le Colloque était très enrichissant. Très bien organisé, il a donné l'occasion à des personnes très dévouées et modestes de parler avec vérité de leur travail en France. Et chaque fois qu'on parle à nouveau de cette époque mouvementée, on apprend des faits nouveaux. C'est inépuisable.

Encore une fois merci pour toute la peine que vous avez eue. Je suis sûre que dorénavant on connaîtra mieux ce chapitre d'histoire « La Croix-Rouge, Secours aux enfants, entre 1940 et 1945 ».

Recevez, cher Monsieur, mes meilleurs messages.

Anne-Marie Im Hof-Piguet

Texte de la conférence

Mesdames, Messieurs,

C'est toujours difficile de rencontrer le cours du temps. J'essaie. Nous n'avons ni les grands moyens des producteurs de Titanic, ni leur imagination brûlante. J'essaie en toute modestie et honnêteté de faire revivre cette période de 1939 à 1945 en rappelant les souvenirs.

La mentalité d'alors en Suisse ? Comment la décrire ? Chacun sentait la guerre approcher – les tirades pathologiques d'Hitler à la radio, sa voix haineuse et son antisémitisme aveugle étaient alarmants ; la force de son armée impressionnait. Le Conseiller fédéral Rudolf Minger avait déjà compris, exigeant une reprise en main de l'armée et un meilleur armement. Des socialistes à tendance pacifiques détestant la guerre, allaient chercher leurs fusils dans les armoires et les greniers.

Quand la catastrophe arrive – d’abord en 1939, envahissement de la Pologne et la drôle de guerre, puis au printemps 1940, la chute de la ligne Maginot, la ruée sur la Belgique, la Hollande et la France, consternation et grande peur !

La Vallée de Joux dans le Jura Vaudois. Nous aimons la France voisine, dont seul un mur frontière nous sépare. Dans les petits villages et sur toutes les places des villes, nous avons vu les monuments aux morts de 14-18, – de longues listes –, nous avons feuilleté les Illustrations de guerre, les livres de Henri Barbusse « *Le Feu* » et de Romain Rolland. Fallait-il vraiment que tout cela recommence et que la France soit à nouveau saignée ?

Le peuple suisse et les autorités elles-mêmes étaient désarçonnées.

Mais je ne pense pas que l’antisémitisme était au premier plan des préoccupations. Il y avait bien les plaisanteries populaires qui circulaient. Comme toujours une personne trop près de ses sons « c’est un Juif », des paysans trompés par des marchands de bétail : des Juifs, bien sûr ! Mais la haine organisée n’allait pas plus loin.

Cette haine organisée contre le peuple d’Israël, je l’ai connue en Autriche – un semestre à l’Université de Vienne, en 1937.

Première question d’une charmante Viennoise à Dirndel et tresses roulées autour de la tête « Was denkst Du von der Judenfrage ? » « Que penses-tu des Juifs ? »

Avec volubilité, elle me fait le portrait de deux groupes de Juifs abominables. Ceux de l’Est, sales et voleurs ; il ne faut pas s’aventurer dans les rues de la capitale, où ils ont leurs petits commerces.

Et les autres, qui envahissent les Universités, jouant des coudes et éliminant les étudiants autrichiens. Devant tant de haine dans un si jeune visage, je suis bouleversée.

Cette haine s’inscrit dans les faits avant même l’entrée d’Hitler en Autriche (*Anschluss* 1938). Les vieillards juifs étaient jetés à bas de camions en marche ou condamnés à récuser les trottoirs. Dans les familles, les Autrichiens plus âgés pleuraient l’heureux temps de l’Empire Austrohongrois, mais les jeunes étaient déjà contaminés par le chant des sirènes du nationalsocialisme.

A cause de ce séjour en Autriche, j’étais avertie quand entre 1942/44 nous avons été directement confrontés avec le problème des déportations dans notre colonne de la Croix-Rouge suisse secours aux Enfants.

Revenons en Suisse en cet été 1940 ! Une époque terrible pour le petit pays entouré de quatre pays en guerre, les hommes mobilisés, les femmes assumant une double tâche, les difficultés du ravitaillement, la peur, un jeu de poker difficile au niveau du gouvernement. Il faut aussi reconnaître que jamais la Suisse n’a hébergé autant de réfugiés que pendant la guerre. Elle accorde l’asile à plus de 200’000 personnes dont 100’000 soldats surtout italiens et français et à des milliers de réfugiés dont 23’000 juifs. Mais dès 1942 et les grandes rafles en France, les conditions se sont durcies

pour les Juifs. C'est à partir de ce moment là que les refoulements à la frontière s'installent.

Dans le peuple, je ne crois pas qu'on puisse parler d'antisémitisme, les soucis, la tête était ailleurs : sauver son peau et manger !

Malheureusement, on ne peut pas en dire autant des autorités. Des faits patents démontrent un antisémitisme réel. La lettre dans les passeports, une invention diabolique dont la gloire nous revient en partie – les étudiants qu'on supportait tant qu'ils pouvaient payer leur séjour – les enfants venant en Suisse pour trois mois. Seuls sont acceptés ceux qui sont sûrs de retrouver leurs familles. Une ironie cruelle à l'égard des enfants juifs. Où sont leur parents ?

Peut-on effacer ces déviations en évoquant la situation générale. Non ! la raison d'état ne doit pas recouvrir d'un manteau indulgent des fautes inacceptables. Des noms montent à la mémoire. Le Conseiller fédéral von Steiger et son fameux discours «*Das Boot ist voll*», la barque est pleine. Heinrich Rothmund, chef de la police des Etrangers, à la personnalité complexe. Est-il vraiment le père spirituel du fameux.

Le Colonel Hugo Remund, chef de la Croix-Rouge suisse, Secours aux Enfants, un fonctionnaire prudent, presque craintif. Marcel Pilet-Golaz, Conseiller fédéral, un diplomate imbu de sa personnalité et cherchant à être du bon côté de la carrière.

Walter Stucky, notre Ministre à Vichy est d'un tout autre calibre et surtout il voit les événements de l'intérieur. Il connaît certaines portes de sortie et calme le zèle intempestif de la Croix-Rouge suisse à Berne.

Il s'agit ici du plan officiel, mais à mes yeux et tout à fait concrètement où les responsables ont-ils failli ? Revenons un peu en arrière.

Le Château isolé de La Hille, entre Toulouse et les Pyrénées est la dernière étape dans la longue marche pour 80 enfants et adolescents juifs, partis d'Autriche et d'Allemagne, après la Nuit de Cristal – des parents soucieux et intelligents voulant sauver la génération montante. Etapes du groupe : colonies en Belgique, puis en France ; à l'heure de la défaite, descente vers le sud de la France avec les millions de Français chassés par la guerre. Dans une remise, dépendance d'un château à Seyre, ils passent l'hiver cruel 1940/41, à ce moment là, la Croix-Rouge suisse, Secours aux Enfants entre en jeu. Les enfants et les grands sont installés au Château de La Hille. Jusqu'en 1942, la vie dans la Colonie se déroule normalement. Rösli Nef, la directrice est persuadée qu'avec son passeport suisse tel un bouclier, les enfants sous sa garde ne risquent rien. Coup de tonnerre ! Nuit tragique du 26 au 27 août 1942. Les gendarmes de Pamiers envahissent le Château. Le chef (attention, des Français, non des Allemands !) tend une liste portant 40 noms, ceux des jeunes ayant passé 16 ans et le personnel juif de la maison. Descente dans la cours et départ sur 2 autobus brinque balants, pour le Camp du Vernet, antichambre de la déportation, et des camps d'extermination. Tandis que les jeunes du Château retrouvent leur liberté et rentrent au Château grâce à l'intelligente intervention de Maurice Dubois à Vichy, sa femme Elen très courageuse (Quaker d'origine américaine) se rend immédiatement à Berne. Elle y arrive le 28 août. Elle est persuadée que les mesures antisémites contribueront à sévir. Pour la première fois,

elle demande que tous les enfants juifs hébergés dans les colonies de la CRS, Secours aux Enfants, reçoivent le droit d'asile en Suisse. (Certificats d'immigration réguliers). Le 30 septembre déjà, une requête en ce sens est adressée au Conseil fédéral par l'intermédiaire de M. de Haller, Délégué du Conseil fédéral aux organisations internationales.

Qu'en adviendra-t-il ? Comme toujours, attente remettre à plus tard, silence. Pourquoi ? Le 11 novembre 1942, la France entière est occupée. Plus de zone libre ! Les jeux sont faits, c'est trop tard. Toutes les tragédies ultérieures auraient été évitées ! Pourquoi ce manque d'empressement ?

Première faute inacceptable de la part des autorités suisses. S'y ajoute une seconde faute inacceptable, qui a coûté la déportation de trois adolescents : Inge, Adèle et Manfred.

Les jeunes du Château qui ont vécu la peur du camp du Vernet ont perdu confiance en la protection efficace de la Croix-Rouge. Ils décident de tenter leur chance en passant les frontières vers l'Espagne ou la Suisse.

La directrice Rösli Näf a, elle aussi, perdu confiance. Elle accepte de leur aider en leur donnant quelque argent et en organisant le départ par la Haute-Savoie, où la CRS a d'autres colonies. C'est sur ce trajet que le malheur arrive.

Mais au lieu de se solidariser avec la directrice du Château et de la défendre, le Comité de la Croix-Rouge suisse à Berne décide de la renvoyer. Le colonel Remund pousse la prudence jusqu'à écrire au gouvernement allemand à Berlin pour dire que son organisation se distancie complètement des agissements de sa directrice.

Hugo Remund – à ne pas confondre avec Heinrich Rothmund (le chef de la police fédérale) – était certainement un honnête fonctionnaire. Mais son tenu par son comité, il voulait éviter toute confrontation. Il a manqué de courage.

Et c'est là qu'on touche du doigt le rôle toujours ambivalent de la Croix-Rouge. Si elle veut travailler dans un pays dont le gouvernement est criminel, antisémite et aider dans la mesure de ses moyens, elle est condamnée à faire des compromis. Si elle «désobeit» au régime en place, elle court le risque d'être mise à la porte et de voir tous ses efforts anéantis.

Après les événements du Camp du Vernet, la CRS, Secours aux Enfants ayant pris peur, adresse une lettre aux directrices, aux directeurs des colonies leur faisant promettre de respecter une stricte neutralité. Aussi quand j'ai entrepris les passages par le Rigoud, une année après le Camp du Vernet, nous n'en avons touché un mot à la directrice pour lui épargner tout conflit de conscience. Je savais donc parfaitement que ce que j'allais entreprendre était illégal.

Depuis 1942 au plus tard, l'administration fédérale et les bureaux de la Croix-Rouge suisse à Berne étaient au courant.

Je n'en dirai pas autant pour la population civile et pour les soldats mobilisés, à la frontière, dans le réduit ou ailleurs. Ils ne savaient pas, la vie typique d'une armée est un monde fermé.

Qu'allons nous manger ? Où dormirons-nous ce soir ? Certains rituels s'installent, qui sont là pour camoufler la peur. Les cadres supérieurs, les lieutenants, les capitaines, les chefs d'état en savaient davantage, mais ils avaient d'autres soucis.

On me pose souvent la question « Pourquoi y avait-il des bons et des méchants à cette époque, des figures claires et des figures sombres ? Cela a-t-il changé ? »

La réponse n'est pas simple. Chaque être humain a des mouvements de bonté, mais aussi de la haine, de l'avidité.

Chacun a sa propre histoire ; il porte l'empreinte de son milieu familial, de son environnement, de son école, de son enseignement religieux. Pourquoi ai-je fait cela en déflant la loi ? Au nom de valeurs humaines d'un autre ordre ? Mon père, inspecteur forestier lisait les frères Tharaud, l'histoire de ces jeunes Juifs polonais entraînés à la lecture studieuse de la Torah ; en tant que petite protestante, j'ai surtout retenu du cathéchisme le « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Au gymnase, le professeur David Lasserre nous a parlé avec affection du miracle du peuple juif qui a survécu à tant de persécutions. J'ai vu la montée abominable de l'antisémitisme, pour moi le choix que j'ai fait était clair.

Voilà pourquoi je dis « nul n'a le droit de juger ». Je ne parle pas des machinations financières qui se sont prolongées bien au delà de la nécessité, ni de ceux qui ont commis l'irréparable dans les camps d'extermination. Non ! je pense ici à ceux qui par ignorance, par patriotisme pour sauver cette petite Suisse en danger de mort, ont agi de bonne foi, ils croyaient bien faire. Mais il est juste de vouloir voir clair sur la série de compromis et de lâchetés connus au nom de la sacrosainte raison d'état. Même si nous obeissons à un impératif venu de l'extérieur.

Nous sommes en 1998 ! L'environnement ne se compare pas à 1939. La Suisse ne redoute plus une invasion militaire, mais elle est confrontée à la présence sur sol suisse d'un nombre toujours plus grand d'étrangers ; la société dite multiculturelle. Des hommes et des femmes d'autres pays, d'autres continents, d'autres couleurs, chassés par la guerre, la faim, le manque de travail arrivent. Il ne s'agit plus de groupes isolés, mais des migrations globales. Les Suisses s'inquiètent, la crise économique et le chômage aggravent la méfiance et la colère.

Il faut aussi admettre que tous ceux qui viennent ne sont pas des enfants de chœur. Drogue ; criminalité – c'est alors normal que notre peuple cherche à se défendre.

Mais prenons garde à ne pas retomber dans l'injustice.

Ce n'est pas un danger extérieur qui dicte notre attitude à l'égard des réfugiés. Sous la pression de certains groupes politiques, notre gouvernement invente à nouveau toute une panoplie de réglemets pour décourager les arrivants : refoulement à la frontière, chicanes au sujet de papiers d'identité, interrogatoires souvent arbitraires, sceaux pour les passeports.

Les organisations d'aide s'occupant directement des réfugiés ont beaucoup d'exemples de bévues, de maladresses, d'incompréhension des autorités.

Je veux bien admettre que derrière des montagnes de papiers de statistiques, les fonctionnaires ont peine à deviner des destinées des vies concrètes, des visages. Mais est-ce une excuse ? Les problèmes se posent d'une façon différente devant la «globalisation» du problème sous la coupole fédérale que dans une famille de Sri Lanka. Et pourtant, il faut demander aux responsables la capacité de se mettre à la place des autres, une capacité d'imagination !

Les autorités sont loin d'être seules responsables. Les nouvelles des cimetières israélites saccagés ; les foyers de réfugiés incendiés sont les serpents de la baisse qui relèvent la tête.

Cela ne suffit pas d'enfermer le passé dans un cerceuil de verre, de distribuer des notes aux bons et aux méchants et de nous estimer quitte à jamais. Il est juste et utile d'éclairer les faiblesses d'une époque qui fut terrible. Mais il faut garder les yeux ouverts sur ce qui se passe aujourd'hui.

Quelles questions désagréables pourront-elles poser, les générations futures.

«Où étiez-vous en 1998 ?»

Anne-Marie Piguet-Im Hof